Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 8870299
Centre d'intérêt: 720

Hamel, Jean.

L'école catholique d'aujourd'hui et ses défis / par Jean Hamel. --
[Trois-Rivières?] : J. Hamel, 1987.
iv, 160 f. ; 28 cm.

Résumé au début du v. "Rapport de recherche présenté à l'Université du Québec à Trois-Rivières. Programme de maîtrise en éducation".
Bibliogr.: f. [159]-160.

Vedette(s)-secondaire(s): Université du Québec à Trois-Rivières

Descripteur(s): Animation pastorale * Enseignement religieux * Enseignement moral * Confessionnalité * Projet éducatif * Revue de la documentation * Structure scolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Identificateur(s) de nom: Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières

Dans un premier temps, l'auteur fait un survol des principaux documents gouvernementaux et épiscopaux, depuis le Rapport Parent, afin de connaître la pensée gouvernementale et ecclésiale concernant l'enseignement religieux, l'animation pastorale à l'école, le projet éducatif chrétien et la confessionnalité. S'appuyant sur ces textes, il avance dans un deuxième temps cette opinion: il est opportun de privilégier l'enseignement religieux, de maintenir l'animation pastorale, de travailler à un projet éducatif chrétien et de conserver l'école catholique comme garantie pour assurer la présence de la dimension chrétienne à l'école. Cette école, cependant, aurait le statut d'école catholique pour une période déterminée et à la demande de la majorité des parents. Cette école confessionnelle n'exclurait ni l'école pluraliste ni l'école laïque. Dans un troisième temps, l'auteur vérifie si ce qu'il a dit pour l'école québécoise s'applique au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières où il travaille. Il propose des pistes d'aménagement et des suggestions concrètes pour aider à répondre aux besoins et aux attentes des éducateurs, des parents, de la société et de l'Eglise d'aujourd'hui.

Type de document: r

EDUQ 8870299

Université du Québec à Trois-Rivières

Fiche-résumé de travail de recherche de 2e cycle

☐ Mémoire
☒ Rapport de recherche
☐ Rapport de stage

Nom du candidat: HAMEL Jean

Diplôme postulé: Maître en éducation, M.Ed.

Nom du directeur de recherche: DESSUREAULT Louis

Nom du co-directeur de recherche (s'il y a lieu): ANCTIL Raymond

Titre du travail de recherche: L'ECOLE CATHOLIQUE D'AUJOURD'HUI ET SES DÉFIS

BIBLIOTHÈQUE

EDUQ 8870299

Résumé:* Faut-il demander à l'école québécoise d'aujourd'hui d'offrir aux étudiants l'enseignement religieux et l'animation pastorale et d'avoir comme cadre de référence un projet éducatif chrétien et une structure confessionnelle? Chercher réponse à ces questions, c'est aborder une question à la fois complexe, controversée et d'actualité.

L'importance et la pertinence de la question, les différentes études réalisées sur ce sujet, les enjeux sous-jacents, l'intérêt que nous portons aux jeunes, à la société, à l'école, à la religion et à l'Eglise, la qualité de l'acte éducatif et de l'éducation intégrale nous poussent à aborder ce sujet avec optimisme et conviction.

Dans un premier temps, nous survolerons les principaux documents traitant de ces sujets, écrits depuis 20 ans: Rapport Parent (1966), Rapport de la F.C.C.(1966), Rapport Dumont (1971), Voies et Impasses (1974, 1978, 1980), Livre Vert du M.E.Q.(1977), Livre Orange du M.E.Q. (1979) et Livre Blanc du M.E.Q. (1982). Ce survol nous permettra de découvrir les idées avancées par ces organismes publics (d'Etat pour la plupart) concernant l'enseignement religieux, l'animation pastorale à l'école, le projet éducatif chrétien et la structure confessionnelle. Avec la même rapidité, nous aborderons les textes majeurs de la hiérarchie ecclésiastique: le Synode de 1977, l'exhortation apostolique Catechesi Tradendae (1979) et les messages suivants de l'Assemblée des Evêques du Québec (A.E.Q.): message aux responsables de l'éducation (1978), message concernant le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens (1982), l'initiation sacramentelle des enfants: orientations pastorales (1983) et l'enseignement religieux catholique: orientations pastorales (1984). Notre objectif sera de connaître la pensée ecclésiale concernant l'enseignement religieux, l'animation pastorale à l'école, le projet éducatif chrétien et la confessionnalité.

Ceci fait, nous nous appuyerons sur ces textes pour avancer dans un deuxième temps cette opinion: il est opportun de privilégier l'enseignement religieux, de maintenir l'animation pastorale, de travailler à un projet éducatif chrétien et

de conserver l'école catholique comme garantie pour assurer la présence de la dimension chrétienne à l'école. Cette école, cependant, aurait le statut d'école catholique pour une période déterminée et à la demande d'une majorité de parents. Cette école confessionnelle n'exclurait ni l'école pluraliste ni l'école laïque: elle les appellerait plutôt à titre complémentaire. Il en serait ainsi pour l'enseignement moral qui ne serait pas exclu mais offert à titre d'option.

Dans un troisième temps, nous vérifierons si ce que nous avons dit pour l'école québécoise, commune et publique s'applique à l'institution privée qu'est le Séminaire St-Joseph où nous travaillons. Ayant en vue la devise inscrite sur les armoiries de l'institution: «Religioni et Patriae», nous proposerons alors des pistes d'aménagement et des suggestions concrètes qui, tout en respectant l'essentiel de nos objectifs, nous aideront à répondre aux besoins et aux attentes des jeunes, des éducateurs, des parents, de la société et de l'Eglise d'aujourd'hui et de demain.

Jean Gaudet

Signature du candidat

Date: le 6 mai 1987

Signature du co-auteur (s'il y a lieu)

Date:

Signature du directeur de recherche

Date: 09/06/87

Raymond Ancil

Signature du co-directeur (s'il y a lieu)

Date: 07-05-87

UNIVERSITE DU QUEBEC A TROIS-RIVIERES

L'ECOLE CATHOLIQUE D'AUJOUD'HUI ET SES DEFIS

PAR

JEAN HAMEL

PROGRAMME DE MAITRISE EN EDUCATION

RAPPORT DE RECHERCHE PRESENTE A

L'U.Q.T.R.

MARS 1987

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION..... 1

Question complexe, controversée et d'actualité..... 1

CHAPITRE I: Etude des documents marquant les 20 dernières années..... 7

1.1 Etude du Rapport Parent, celui de la F.C.C., du Rapport Dumont, de Voies et Impasses, des Livres Vert, Orange et Blanc du M.E.Q..... 7

1.1.1 Rapport Parent..... 7
1.1.2 Rapport de la F.C.C..... 11
1.1.3 Rapport Dumont..... 14
1.1.4 Voies et Impasses du Comité Catholique.. 18
1.1.5 Livre Vert du M.E.Q..... 22
1.1.6 Livre Orange du M.E.Q..... 26
1.1.7 Livre Blanc du M.E.Q..... 29
1.1.8 Synthèse et conclusion..... 32

1.2 Discours ecclésial sur ces sujets..... 35

1.2.1 Synode de 1977..... 36
1.2.2 Catechesi Tradendae..... 39
1.2.3 Message aux responsables de l'éducation de l'A.E.Q..... 40
1.2.4 Le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens de l'A.E.Q..... 42
1.2.5 L'initiation sacramentelle des enfants: orientations pastorales de l'A.E.Q..... 43
1.2.6 L'enseignement religieux catholique: orientations pastorales de l'A.E.Q..... 47
1.2.7 Synthèse et conclusion..... 49

CHAPITRE II: Proposition sur cette présence de l'Eglise. 52

2.1 Approches utilisées..... 53

2.1.1 Approche légaliste..... 54
2.1.2 Approche théologique..... 56
2.1.3 Approche historique..... 57
2.1.4 Approche pragmatique..... 58
2.1.5 Approche éducative..... 59

2.1.5.1 Les jeunes..... 60
2.1.5.2 L'élève en quête de sens..... 63

2.1.5.3 La religion: champ de signification..... 64
2.1.5.4 L'éducation religieuse, partie de l'éducation intégrale..... 66
2.1.5.5 Projet éducatif de l'école..... 68
2.1.5.6 Notre société pluraliste..... 71
2.1.5.7 Mission de l'Eglise..... 72

2.2 Notre proposition..... 76

2.2.1 Enseignement religieux..... 77
2.2.2 Animation pastorale..... 80
2.2.3 Projet éducatif avec dimension chrétienne 88
2.2.4 Ecole confessionnelle..... 92

CHAPITRE III: Application au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières..... 112

3.1 Approches utilisées..... 112

3.1.1 Approche légaliste..... 113
3.1.2 Approche théologique..... 115
3.1.3 Approche historique..... 117
3.1.4 Approche pragmatique..... 118
3.1.5 Approche éducative..... 119

3.1.5.1 Les jeunes du S.T.R..... 119
3.1.5.2 Ces jeunes en quête de sens.... 120
3.1.5.3 La religion, champ de signification..... 121
3.1.5.4 L'éducation religieuse, partie de l'éducation intégrale..... 122
3.1.5.5 Projet éducatif de l'école..... 122
3.1.5.6 Notre société pluraliste..... 124
3.1.5.7 Mission de l'Eglise..... 125

3.2 Nos propositions et recommandations..... 128

3.2.1 Enseignement religieux..... 128
3.2.2 Animation pastorale..... 135
3.2.3 Projet éducatif à dimension chrétienne du Séminaire..... 142
3.2.4 La confessionnalité du Séminaire..... 149

CONCLUSION..... 157

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES..... 159

QUELQUES SIGLES

A.E.Q.	Assemblée des Evêques du Québec
A.I.E.S.	Association des Institutions d'Enseignement Secondaire
C.C.	Comité Catholique du Conseil supérieur de l'éducation
C.E.C.C.	Conférence des Evêques Catholiques du Canada (depuis 1976)
C.S.E.	Conseil Supérieur de l'Education
F.C.C.	Fédération des Collèges Classiques
M.E.Q.	Ministère de l'Education du Québec

INTRODUCTION

QUESTION COMPLEXE, CONTROVERSEE ET D'ACTUALITE

Faut-il demander à l'école québécoise d'aujourd'hui d'offrir aux étudiants l'enseignement religieux et l'animation pastorale et d'avoir comme cadre de référence un projet éducatif chrétien et une structure confessionnelle?

Chercher réponse à ces questions, c'est aborder une question à la fois complexe, controversée et d'actualité. Complexe puisqu'il s'agit d'aller à l'essentiel du jeune, de la société, de la religion, de l'éducation, de l'Eglise, de sa mission. Complexe puisqu'il s'agit de découvrir comment l'Eglise, pour répondre aux besoins, explicites ou latents, des hommes et pour remplir sa mission, peut s'incarner dans le temps. Quels canaux de transmission culturelle utilise-t-elle? Quelles activités spécifiques organise-t-elle? Sur quelles garanties juridiques peut-elle ou doit-elle s'appuyer?

Complexe, cette question est aussi controversée. Des hommes et des organismes peuvent découvrir ce qu'est le jeune, la société, la religion, l'éducation, l'Eglise, mais leurs conceptions différentes les amènent cependant à émettre des opinions différentes sur l'enseignement religieux, l'animation pastorale, le projet éducatif chrétien et la confessionnalité à l'école québécoise d'aujourd'hui. Des hommes et des organismes

peuvent aussi s'entendre sur l'essentiel de l'Eglise et de sa mission. Vient le temps de réaliser, aujourd'hui, cette mission et les voilà encore confrontés à des modalités d'application différentes, dues à des conceptions différentes de l'homme, de l'école, de la société et de l'Eglise. Il suffit, pour s'en rendre compte, de lire leur opinion au sujet de l'enseignement religieux, de l'animation pastorale, du projet éducatif chrétien et des structures confessionnelles des écoles primaires et secondaires du Québec.

Complexe et controversée, cette question se présente cependant à nous dans toute l'ampleur de son actualité. Combien de fois n'avons-nous pas été témoins d'opinions contradictoires. Alors que les uns demandent l'enseignement religieux pour leur enfant, d'autres le rejettent et demandent l'enseignement moral ou culturel; alors que les uns proposent d'améliorer l'animation pastorale à l'école, d'autres veulent sa disparition totale et son transfert et à la famille et à la communauté chrétienne paroissiale; alors que les uns travaillent à la mise sur pied d'un projet éducatif chrétien, d'autres s'y objectent avec force et vigueur; alors que les uns jugent non seulement utile mais nécessaire la structure confessionnelle pour développer le projet éducatif chrétien, les autres ignorent et/ou rejettent son utilité, dépensant temps et énergie à la combattre.

Face à ces diverses alternatives provenant de groupes aussi

nombreux que divers, alternatives véhiculées souvent à la une par les mass-media, comment réagir? Faut-il, par exemple, suivre l'Association des parents catholiques du Québec et adopter une ligne de pensée et de conduite qui maintiendrait à tout prix ce qui est? Faut-il plutôt donner raison au Mouvement laïc du Québec et rejeter tout ce qui est, sous prétexte que tout cela ne vaut plus rien aujourd'hui?

L'importance et la pertinence de la question, les différentes études réalisées sur ce sujet, les enjeux sous-jacents, l'intérêt que nous portons aux jeunes, à la société, à l'école, à la religion et à l'Eglise, la qualité de l'acte éducatif et de l'éducation intégrale nous poussent a priori à rejeter ces deux opinions tout à fait opposées. Selon notre hypothèse de travail, le maintien du statu quo complet ou le rejet total de ce qui est n'offre pas une voie d'avenir.

Pour répondre aux besoins du jeune et aux attentes de la population qui désire une éducation de qualité pour les élèves d'aujourd'hui, pour offrir une éducation intégrale qui tienne compte de toutes les dimensions de la personne contribuant ainsi au projet collectif de société, pour que l'Eglise puisse réaliser sa mission ici, aujourd'hui, nous sommes enclins à proposer qu'il y ait à l'école primaire et secondaire un enseignement religieux, de l'animation pastorale et la possibilité de projet éducatif chrétien et de structure confessionnelle.

C'est après avoir analysé la pensée d'organismes publics et après avoir étudié les textes majeurs de la hiérarchie ecclésiastique que nous pourrons nous prononcer et proposer une solution pour le Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières.

Dans un premier temps, nous survolerons les principaux documents traitant de ces sujets, écrits depuis 20 ans: Rapport Parent (1966), Rapport de la F.C.C. (1966), Rapport Dumont (1971), Voies et Impasses (1974, 1978, 1980), Livre Vert du M.E.Q. (1977), Livre Orange du M.E.Q. (1979) et Livre Blanc du M.E.Q. (1982). Ce survol nous permettra de découvrir les idées avancées par ces organismes publics (d'Etat pour la plupart) concernant l'enseignement religieux, l'animation pastorale à l'école, le projet éducatif chrétien et la structure confessionnelle. Avec la même célérité, nous aborderons les textes majeurs de la hiérarchie ecclésiastique: le Synode de 1977, l'exhortation apostolique Catechesi Tradendae (1979) et les messages suivants de l'Assemblée des Evêques du Québec (A.E.Q.): message aux responsables de l'éducation (1978), message concernant le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens (1982), l'initiation sacramentelle des enfants: orientations pastorales (1983) et l'enseignement religieux catholique: orientations pastorales (1984). Notre objectif sera le même: connaître la pensée ecclésiale concernant l'enseignement religieux, l'animation pastorale à l'école, le projet éducatif chrétien et la confessionnalité.

Après avoir pris connaissance de la pensée des organismes publics et de la hiérarchie ecclésiastique, nous utiliserons, dans un deuxième temps, diverses approches: approche légaliste, approche théologique, approche historique, approche pragmatique et approche éducative. L'étude de ces diverses approches nous permettra non seulement de constater la richesse et l'étendue des arguments mais aussi de réaliser que chercher réponse aux questions posées, c'est aborder un sujet à la fois complexe, controversé et d'actualité.

Ceci fait, nous en arriverons à débattre cette opinion: il est opportun de privilégier l'enseignement religieux, de maintenir l'animation pastorale, de travailler à un projet éducatif chrétien et de conserver l'école catholique comme garantie pour assurer la présence de la dimension chrétienne à l'école. Cette école, cependant, aurait le statut d'école catholique pour une période déterminée et à la demande d'une majorité de parents. Cette école confessionnelle n'exclurait ni l'école pluraliste ni l'école laique: elle les appellerait plutôt à titre complémentaire. Il en serait ainsi pour l'enseignement moral qui ne serait pas exclu mais offert à titre d'option.

Cette analyse de la pensée des organismes publics et de la hiérarchie ecclésiastique, au même titre que l'analyse des arguments avancés pour les diverses approches nous fourniront les éléments d'information et l'éclairage nécessaire pour émettre

notre opinion concernant l'école publique et commune. Nous prolongerons notre étude et nous nous demanderons si notre opinion concerne aussi l'institution privée ecclésiale où nous travaillons, c'est-à-dire le Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières. Et nous le ferons dans le but d'aider les personnes qui y oeuvrent à faire l'analyse de la situation et y apporter les améliorations et/ou changements opportuns, utiles, nécessaires.

Dans ce troisième temps, nous vérifierons si ce que nous avons dit pour l'école québécoise, commune et publique s'applique à l'institution privée qu'est le Séminaire St-Joseph où nous travaillons. Ayant en vue la devise inscrite sur les armoiries de l'institution: "Religioni et Patriae", nous proposerons alors des pistes d'aménagement et des suggestions concrètes qui, tout en respectant l'essentiel de nos objectifs, nous aideront à répondre aux besoins et aux attentes des jeunes, des éducateurs, des parents, de la société et de l'Eglise d'aujourd'hui et de demain.

CHAPITRE I

Etude des documents marquant les 20 dernières années

1.1 Etude du Rapport Parent, du Rapport de la F.C.C., du Rapport Dumont, de Voies et Impasses, des Livres Vert, Orange et Blanc du M.E.Q.

Un survol rapide de certains documents nous permettra de sortir certaines balises qui nous indiqueront la route à suivre dans notre étude.

1.1.1 Rapport Parent

En 1961, le gouvernement du Québec met sur pied la Commission royale d'enquête sur l'enseignement au Québec, appelée du nom de son président "Commission Parent". Dans le chapitre traitant de la confessionnalité scolaire, la Commission rappelle d'abord le rôle de l'Etat, ensuite elle mentionne d'une part, la liberté et la dignité de la personne humaine et, d'autre part la liberté de conscience et le respect des options religieuses. Enfin, la Commission souligne les aspects démocratique et pluraliste de notre société et parle d'enseignement religieux, de service de pastorale et de confessionnalité. Une lecture du

texte du Rapport Parent nous aidera à bien saisir la pensée des membres de cette Commission avec toutes ses nuances et ses précisions.

"Le premier principe qu'il faut affirmer est celui de la neutralité de l'Etat en matière religieuse".1

"La neutralité de l'Etat en matière religieuse est complétée par un autre principe, celui de la liberté des consciences, qui vient en même temps donner à cette neutralité une autre dimension".2

"...si la neutralité religieuse de l'Etat interdit à celui-ci de prendre parti en faveur d'une religion, elle n'exige cependant pas une intervention de l'Etat en faveur de l'indifférence religieuse pas plus que contre une religion. L'Etat doit au contraire respecter, dans les limites de l'ordre public, toutes les options religieuses des citoyens. Ceci implique qu'il ne peut négliger le fait que les citoyens ont telle ou telle croyance en matière religieuse et qu'il doit en tenir compte. Il lui faut, dans l'intérêt même du bien général, prendre en considération et chercher à respecter les attitudes des citoyens inspirées par leurs convictions morales ou religieuses".3

"Dans une société démocratique, l'Etat se doit de considérer les différentes requêtes qui lui sont présentées touchant la fonction religieuse de l'école et, sans juger des convictions religieuses sur lesquelles elles s'appuient, chercher honnêtement comment il peut respecter ces convictions, satisfaire ces demandes ou une partie de ces demandes, proposer les accommodements

---

1 Commission royale d'enquête sur l'enseignement dans la province de Québec, Rapport Parent, Tome III, Vol. 4, Ronalds Federated Limited, 1966, p. 31.

2 Ibid., p. 32.

3 Ibid., p. 33.

possibles".4

"...l'Etat ne nie pas le principe de sa neutralité religieuse lorsqu'il agrée aux requêtes de groupes religieux qui demandent un enseignement religieux à l'école ou de la confessionnalité scolaire. Mais la possibilité qu'a l'Etat de répondre positivement à ces demandes est limitée par les responsabilités qu'il a ailleurs à l'endroit de l'enseignement".5

"Mais dans le contexte d'un pluralisme religieux, l'Etat a le devoir de protéger la liberté de conscience des citoyens en s'assurant que la confessionnalité des écoles publiques où l'enseignement religieux qui s'y donne ne blesse pas les convictions en matière religieuse d'enfants qui fréquentent ces écoles...l'obligation qui incombe à l'Etat d'assurer un enseignement public à tous, prime sur le devoir qu'on peut lui faire d'autoriser l'éducation religieuse de groupes d'enfants dans ses écoles".6

"Il faut d'abord reconnaître que ceux qui réclament un enseignement non confessionnel font valoir un droit incontestable. ...Mais à partir du moment où des parents demandent que leurs enfants soient éduqués dans des établissements qui ne soient d'aucune dénomination religieuse, le système d'enseignement public ne peut plus rester exclusivement confessionnel; autrement il ne serait plus ouvert à tous les enfants sans discrimination... L'option qu'ont fait des citoyens de n'adhérer à aucune Eglise ou de ne croire en aucune doctrine religieuse doit être aussi respectée que toute autre. Les citoyens croyants qui réclament pour eux-mêmes la liberté de conscience ne peuvent brimer les autres quant à ce droit. Le pluralisme religieux de la société requiert de chacun, croyant ou incroyant, un respect des opinions d'autrui, fondé sur la reconnaissance de la liberté et de la dignité de la personne humaine. C'est en nous appuyant sur ces principes que nous recommandons d'organiser un

---

4 Ibid., p. 34.

5 Ibid.

6 Ibid.

enseignement non confessionnel chaque fois qu'un nombre suffisant de parents en feront la demande".7

"Comme il faut un nombre suffisant d'élèves pour ouvrir des classes ou des écoles distinctes sans nuire à la qualité de l'enseignement, il sera difficile d'accéder à cette demande. C'est alors que l'école confessionnelle devra se rappeler sa nature d'établissement public et commun: la direction de l'école devra accepter, sans difficulté, d'exempter de l'enseignement religieux et des pratiques religieuses tout enfant dont les parents en feront la demande. Mais il y a plus. Pour accueillir tous les enfants sans heurter leur conscience religieuse, l'école devra, sans perdre le caractère confessionnel auquel tient la majorité des parents, assouplir celui-ci, l'adapter, en modifier certains aspects pour répondre aux exigences nouvelles posées par le pluralisme religieux parmi les élèves".8

"Le service de pastorale est une partie intégrante de l'établissement catholique. En reconnaissant l'école confessionnelle dans le secteur public, l'Etat s'engage à respecter les caractères propres à cette école et, en particulier, le service de pastorale inhérent à l'école catholique".9

Le Rapport Parent énonce bien sa pensée:

- neutralité de l'Etat;
- liberté des consciences;
- respect des différentes options religieuses dans une société démocratique et pluraliste;
- acceptation des requêtes de groupes religieux sans blesser le droit des autres;
- école confessionnelle, école non confessionnelle possible mais difficilement réalisable à cause du nombre insuffisant d'élèves;

---

7 Ibid., p. 37.

8 Ibid., p. 38.

9 Ibid., p. 84.

- école confessionnelle avec exemption d'enseignement religieux et de pratiques religieuses, suite à la demande des parents;
- service de pastorale inhérent à l'école publique.

1.1.2 Rapport de la F.C.C.

Quelques mois plus tard, la F.C.C., dans son rapport "Présence de l'Eglise en éducation", rejoindra les positions du Rapport Parent en y ajoutant des nuances et des précisions.

"Que la neutralité de l'Etat s'étende aux structures régionales chargées de l'organisation et de l'administration de tous les types d'écoles nécessaires pour répondre aux besoins des étudiants".10

"Que les catholiques réclament pour les citoyens d'une autre croyance ou pour les citoyens non croyants des écoles propres à satisfaire à leurs justes revendications et qu'ils aident ces citoyens à obtenir satisfaction à leurs demandes".11

"Que les pouvoirs publics tiennent compte, dans toute la mesure du possible, des désirs exprimés par les parents pour établir divers types d'écoles: catholiques, protestantes, juives, non confessionnelles, multi-confessionnelles, etc.".12

"Que soient maintenues et développées, dans les meilleures conditions possibles, des écoles

---

10 Fédération des collèges classiques, La présence de l'Eglise en éducation, Montréal, 1966, p. 156.

11 Ibid.

12 Ibid.

confessionnelles, pour ceux qui les désirent, aux niveaux primaire et secondaire".13

"Que les pouvoirs publics favorisent le maintien et le développement de l'école confessionnelle pour assurer à ceux qui le désirent une éducation basée sur la conception chrétienne de l'homme et du monde".14

"Que l'école catholique a) repose sur le comportement et l'enseignement de maîtres chrétiens compétents, cultivés, probes et sans préjugés; b) présente tous les éléments d'une culture chrétienne valable et confrontée aux autres; c) ait une attitude objective et ouverte face aux disciplines intellectuelles; d) que l'enseignement religieux y soit donné dans un climat de liberté, de respect de l'homme et des valeurs présentées".15

"Que ce soit l'évêque qui nomme le responsable de la pastorale dans une école ou dans un complexe scolaire".16

"Que la pastorale, pour rencontrer les voeux de Vatican II, soit l'affaire de tous les chrétiens".17

Comme l'avait fait le Rapport Parent quelques mois auparavant, le Rapport de la F.C.C. énonce clairement ses idées:

- neutralité de l'Etat...étendue aux structures régionales;

---

13 Ibid.

14 Ibid., p. 155.

15 Ibid.

16 Ibid., p. 156.

17 Ibid.

- respect des différentes options religieuses par l'Etat;
- écoles propres aux catholiques, aux croyants et aux non-croyants à cause du pluralisme de la société;
- école confessionnelle maintenue et développée;
- école catholique avec témoignage d'éducateurs, enseignement religieux et pastorale.

Ces deux études sont unanimes sur le rôle de l'Etat et ses responsabilités en éducation, sur la conception des droits et libertés de la personne. Alors que le Rapport Parent, tout en acceptant le principe d'école non confessionnelle, la voit difficilement viable faute d'élèves; le Rapport de la F.C.C. semble croire en sa viabilité. Alors que le Rapport Parent parle d'exemption d'enseignement religieux et de pratiques religieuses, suite à la demande des parents et ce dans l'école confessionnelle, le Rapport de la F.C.C. parle, d'une part, d'écoles différentes (non confessionnelles, multi-confessionnelles, etc.) et demande, d'autre part, que l'école catholique qui repose sur l'enseignement religieux, la pastorale et le témoignage d'éducateurs, soit développée.

Voilà rapidement signalés des points communs mais

aussi des nuances et des précisions.

1.1.3 Rapport Dumont

1966 est l'année du Rapport Parent et de celui de la F.C.C. Deux rapports différents, des idées convergentes et quelques nuances et précisions. Mais ces rapports sont l'oeuvre de spécialistes de l'éducation, de personnes de métier.

Tournons-nous alors vers la Commission d'étude sur les laïcs et l'Eglise mise sur pied en 1968 par les Evêques du Canada français. Cette Commission publie, à son tour, en 1971, sous le vocable de son président, son rapport: le Rapport Dumont qui, au lieu de s'étendre au Canada français comme prévu, se limite à l'élément francophone du Québec.

Que nous dit cette Commission qui a reçu 800 mémoires provenant de 5,000 personnes de 23 diocèses différents?

Comme l'avaient fait le Rapport Parent et celui de la F.C.C., le Rapport Dumont parle d'abord de notre société pluraliste et séculière entraînée

dans la déconfessionnalisation de ses institutions. Il traite ensuite de l'école et de l'école confessionnelle pour en arriver à l'enseignement religieux et à l'animation pastorale.

"Dans un monde pluraliste, les chrétiens sont appelés à adopter une attitude oecuménique qui a deux composantes: d'abord la volonté de communion avec ceux qui vivent autour d'eux et en même temps la volonté d'être soi-même, d'avoir son identité et le courage de ses différences".18

"L'école est une des rares institutions qui n'ait pas été entraînée dans le courant de la déconfessionnalisation qui a touché tous les secteurs de la vie collective. Mais si elle est demeurée confessionnelle, l'école n'a pas échappé pour autant au mouvement de sécularisation qui affecte aujourd'hui toutes les sphères d'activité".19

"Toutes les interventions ou à peu près s'entendent pour reconnaître que, dans le contexte québécois, l'école se doit de tenir compte du fait chrétien et qu'elle a une part à apporter dans l'éducation religieuse des jeunes".20

"Autant nous croyons qu'il serait malheureux de tenter de véhiculer les schèmes anciens d'une confessionnalité étroite, autant nous estimons qu'il serait stérile d'engager un débat sur le caractère confessionnel des écoles".21

"Au niveau élémentaire, la légitimité et l'opportunité d'un enseignement religieux de type

---

18 Commission d'étude sur les laïcs et l'Eglise, L'Eglise du Québec: un héritage, un projet, Montréal, Fides, p. 194.

19 Ibid., p. 192.

20 Ibid., p. 184.

21 Ibid., p. 193.

catéchétique sont acceptées par la grande majorité".22

"Au niveau secondaire, la situation de l'enseignement religieux est beaucoup plus complexe".23

"Au secondaire, l'enseignement religieux ne devrait pas comporter, du moins pour les dernières années, un modèle unique: il doit être diversifié pour respecter les divers niveaux de la foi des étudiants, des maîtres et des parents".24

"Nous estimons que l'enseignement catéchétique ne devrait pas être obligatoire, du moins pendant toute la durée du cours secondaire".25

"Nous croyons que l'expérience de l'animation pastorale qui s'y poursuit, notamment depuis l'avènement des écoles régionales, peut se révéler éclairante pour l'ensemble de la communauté chrétienne, tant dans ses tâtonnements et ses recherches que dans ses réussites et ses échecs".26

"Nous croyons donc à l'importance d'une animation pastorale en milieu scolaire".27

La position du Rapport Dumont semble claire et précise. Dans notre monde séculier et pluraliste, l'école se doit de tenir compte du fait chrétien. Un débat sur la confessionnalité serait stérile. A l'élémentaire, gardons l'enseignement

---

22 Ibid., p. 185.

23 Ibid., p. 186.

24 Ibid., p. 187.

25 Ibid.

26 Ibid., p. 189.

27 Ibid., p. 190.

catéchétique. Au secondaire, pas d'enseignement catéchétique obligatoire durant toute la durée du secondaire, mais un enseignement religieux diversifié, au moins les deux dernières années. Quant à l'animation pastorale, le Rapport Dumont y croit et veut qu'elle demeure à l'école.

Contrairement au Rapport Parent et à celui de la F.C.C., on ignore l'école autre que l'école confessionnelle en affirmant que tout débat sur la confessionnalité serait stérile. Dans ce même rapport, nulle mention d'exemption d'enseignement religieux ou de pratiques religieuses mais plutôt diversification du cours à la fin du secondaire seulement. Ce rapport semble donc moins tenir compte du pluralisme et du droit à l'exemption en parlant d'enseignement religieux diversifié.

Voilà un survol de trois rapports qui ont marqué une etape. Le document du Comité Catholique: "Voies et Impasses", par sa conception éducative, ouvre une autre étape et nous fait réfléchir sur les mêmes questions avec une intelligence approfondie des exigences actuelles.

1.1.4 Voies et Impasses du Comité Catholique

"Désirant inviter à la réflexion et susciter une intelligence approfondie des exigences actuelles de la formation chrétienne en milieu scolaire"28, le Comité Catholique du Conseil supérieur de l'éducation publie en 1974 un premier document sur la "dimension religieuse et projet scolaire". Les autres sortiront en 1978 et 1980.

Les cinq documents, ayant chacun un sous-titre spécifique, sont regroupés sour le titre général de Voies et Impasses.

L'éducation religieuse à l'école: enseignement religieux, animation pastorale, projet éducatif chrétien et confessionnalité, peut être abordée selon diverses approches. Mais Voies et Impasses opte pour l'approche éducative qui justifie l'éducation religieuse intégrée différemment aux divers types d'école.

"On ne peut juger valablement de l'éducation religieuse à l'école uniquement à partir d'une problématique théologique, sociologique ou

---

28 Comité Catholique du Conseil supérieur de l'éducation, Voies et Impasses, Service général des communications du Ministère de l'éducation, Tome 1, 1974, p. 5.

pragmatique.

L'éducation religieuse dans le cadre scolaire doit se légitimer en termes éducatifs et sur le terrain même de l'éducation. Elle doit manifester son apport propre à l'action éducative.

L'éducation religieuse fait partie intégrante d'un projet éducatif libéral et ouvert.

L'éducation religieuse scolaire répond à la quête de sens chez les jeunes et procure à ces derniers l'occasion d'explorer l'univers religieux qui, de tout temps, a été un champ important de signification et d'expérience pour l'homme".29

"De l'approche éducative découle une première conclusion: toute institution scolaire devrait intégrer la dimension religieuse dans son projet éducatif. ...cela signifie que l'éducation religieuse est reconnue et admise sur la base de principe éducatif et pour l'apport qu'elle fournit au projet éducatif. Notons que ceci vaut pour toute école, qu'elle soit confessionnelle ou non".30

Voies et Impasses justifie l'éducation religieuse à l'école: enseignement religieux, animation pastorale, projet éducatif, confessionnalité. Il va plus loin et apporte cette nuance et cette précision. L'éducation religieuse peut se faire à des degrés divers, donnant ainsi naissance à diverses écoles.

"Une institution peut reconnaître la dimension religieuse en laissant place dans son horaire à un enseignement religieux et à une animation

---

29 Ibid., p. 51.

30 Ibid., p. 61.

pastorale pour les étudiants qui s'y montrent intéressés. Il s'agit là d'une première forme d'intégration, qui risque de demeurer ténue et fragile, mais qui ouvre la voie à l'initiative et à la participation sur une base volontaire...

On peut faire un pas de plus et imaginer une école qui rendrait l'enseignement religieux obligatoire pour tous et proposerait, en conséquence, une grande diversité d'options de manière à ne heurter personne tout en respectant les diverses convictions religieuses. Il n'y aurait donc pas d'exemption mais plusieurs types d'enseignement religieux confessionnel (catholique, protestant, juif) et culturel (historique, anthropologique, etc.)".31

"L'intégration et la cohérence peuvent aller plus loin. Elles peuvent aller jusqu'au choix d'une religion comme référence et inspiration pour toute action éducative d'une école. Cela implique que, dans l'ensemble, les étudiants, les enseignants et les cadres scolaires acceptent et respectent cette orientation. Une telle école peut par ailleurs reconnaître les droits de la minorité dissidente et prévoir des mécanismes comme l'exemption de l'enseignement religieux pour les étudiants et la dispense pour les maîtres qui n'acceptent pas de donner un tel enseignement. C'est l'école confessionnelle telle que la définissent les règlements du Comité Catholique.

Enfin, on peut concevoir une cohérence plus grande encore: ...Ce serait le cas d'une institution où l'on s'efforcerait de maintenir une homogénéité religieuse plus stricte au plan des effectifs étudiant et enseignant; où les structures mêmes d'organisation, de fonctionnement et de recrutement seraient strictement confessionnelles. C'est une situation qui peut se retrouver dans le secteur de l'enseignement privé".32

Une fois justifiée, selon l'approche éducative, l'éducation religieuse à l'école, une fois

---

31 Ibid., p. 62.

32 Ibid., p. 63.

signalée qu'elle pourrait se faire à des degrés divers dans différentes écoles, Voies et Impasses aborde la question de l'enseignement religieux pour le légitimer. Il le fait en se basant d'abord sur des arguments qui ont eu et conservent encore aujourd'hui une signification indéniable. Les voici: confessionnalité de l'école, devoir d'évangélisation, tradition à maintenir, culture chrétienne à inculquer, désir des parents à respecter, bons principes à donner. Pour certains groupes, ces arguments ont du poids; pour d'autres, non. Le consensus ne se fait donc pas. C'est alors que Voies et Impasses, recherchant à démontrer que l'enseignement religieux apporte une contribution valable au projet éducatif de l'école, affirme que cet enseignement répond au besoin de sens de l'homme, nous présente la religion comme un champ de signification et répond aux objectifs d'éducation intégrale que doit donner l'école.

Quant à l'animation pastorale, sa présence est aussi légitimée à l'école: "elle est une exigence du projet éducatif d'une école catholique; elle répond à une attente des parents; elle constitue

un apport culturel dans l'activité éducative".[33]

Si nous recherchons ce qui différencie Voies et Impasses des Rapport Parent, F.C.C. et Dumont, c'est son approche éducative. Cette approche crée un plus large consensus pour justifier l'éducation religieuse: enseignement religieux, animation pastorale, projet éducatif et confessionnalité. Nous démontrons cependant mieux, dans notre deuxième partie, ces affirmations de Voies et Impasses puisque nous utilisons cette approche pour exprimer notre proposition.

1.1.5 Livre Vert du M.E.Q.

Publié en 1977, le Livre Vert du M.E.Q., "L'enseignement primaire et secondaire au Québec", se voulait un instrument de réflexion et de discussion pour tous les citoyens du Québec appelés à se prononcer sur l'école primaire et secondaire lors d'une vaste consultation. C'est donc à partir de points concrets plutôt que de grandes théories que le gouvernement veut apporter renouveau et redressement plutôt que bouleversement. Aussi aborde-t-il d'abord deux

---

33 Ibid., Tome 5, p. 31.

questions qui touchent à notre rapport de recherche: la confessionnalité et l'enseignement religieux.

Tant pour l'école primaire que pour l'école secondaire, le statut confessionnel (catholique ou protestant) est affirmé. Les textes suivants ne semblent pas ouvrir un débat.

"On ne saurait traiter des orientations des écoles primaires au Québec sans rappeler qu'elles sont en majorité confessionnelles.

Pour le secteur catholique, l'école reconnue comme catholique accepte ouvertement la dimension religieuse comme partie intégrante de son projet éducatif, et la conception chrétienne de l'homme et de la vie comme principe d'inspiration et comme norme de son action éducative.

Pour le secteur protestant, l'école reconnue comme protestante et qui a pour objectifs de faire prendre conscience aux élèves d'une interprétation morale et spirituelle de la vie, et de favoriser l'approfondissement de la notion religieuse et morale".34

"Il convient de rappeler que l'école reconnue comme catholique est celle qui accepte ouvertement la dimension religieuse comme partie intégrante de son projet éducatif et la conception chrétienne de l'homme et de la vie comme principe d'inspiration et comme norme de son action éducative".35

---

34 Ministère de l'éducation du Québec, L'enseignement primaire et secondaire au Québec, Editeur Officiel du Québec, 1977, p. 37.

35 Ibid., p. 64.

C'est à l'intérieur de l'étude des objectifs de formation en éducation religieuse catholique (primaire et secondaire) que le Livre mentionne les objectifs d'enseignement religieux catholique pour ces deux niveaux:

"Au primaire, au plan religieux (dans les écoles catholiques) l'élève devrait:

- être éveillé aux valeurs morales, spirituelles et religieuses de la foi catholique;
- connaître les éléments essentiels du mystère chrétien;
- avoir commencé à développer les attitudes chrétiennes fondamentales;
- être initié à la vie de la communauté chrétienne de son milieu".36

"A la fin du premier cycle du secondaire, l'élève devrait:

- connaître l'Evangile de Jésus-Christ proclamé au sein de l'Eglise;
- être capable de découvrir des significations à sa vie quotidienne à la lumière de cet Evangile;
- être capable, comme adolescent, de vivre son appartenance à la communauté chrétienne;
- avoir atteint un certain épanouissement personnel aux plans moral, religieux et chrétien.

A la fin du deuxième cycle du secondaire, l'élève devrait:

- être sensibilisé aux dimensions chrétiennes des grandes questions qui concernent la vie et le devenir de l'homme;

---

36 Ibid., p. 39.

- être capable de situer sa foi par rapport à la pluralité des idéologies et des religions;
- avoir développé une attitude d'ouverture et de dialogue à l'égard des hommes de diverses cultures et de religions différentes;
- avoir commencé à réaliser une synthèse personnelle des valeurs qui intègrent la foi en Jésus-Christ et en son Eglise;
- avoir atteint une certaine maturité personnelle aux plans moral, religieux et chrétien".37

Le caractère obligatoire de l'éducation morale et religieuse à tous les degrés est réaffirmé de même que le droit à l'exemption. Le choix entre l'enseignement moral et l'enseignement religieux pour tous les élèves du deuxième cycle du secondaire est autorisé, ajoutant même une troisième option pour les secondaires IV et V: l'enseignement religieux de type culturel.

Quant au projet éducatif, le Livre Vert traite brièvement de sa nature, de son cheminement des valeurs et de la philosophie qu'il met de l'avant. Il termine en soulignant qu'à la suite de l'élaboration de ce projet, le statut confessionnel pourrait être réévalué.

En somme, les idées fondamentales du Livre Vert du

---

37 Ibid., p. 85.

M.E.Q. sont:

- la confessionnalité affirmée;
- l'éducation morale et religieuse obligatoire aux deux niveaux;
- le droit à l'exemption aux deux niveaux;
- le choix entre l'enseignement moral, religieux culturel et enseignement catholique au deuxième cycle du secondaire;
- le projet éducatif contenant valeur et philosophie;
- le projet éducatif pouvant faire réévaluer le statut confessionnel: nous avons ici une ouverture nouvelle.

1.1.6 Livre Orange du M.E.Q.

Deux ans plus tard (1979) est publié le Livre Orange, L'école québécoise, énoncé de politique et plan d'action, qui est "avant tout un recueil de décisions du gouvernement...traduisant les aspirations même de la population, que le gouvernement s'est fait un devoir de respecter".38

---

38 Ministère de l'éducation du Québec, L'école québécoise, énoncé de politique et plan d'action, Editeur Officiel du Québec, 1979, p. 12.

Prenant pour acquis que l'école est réponse aux droits de l'enfant, foyer de la culture d'un peuple, lieu ouvert et diversifié, le Livre Orange fait d'abord état des divers types d'écoles publiques: écoles catholique, protestante ou non confessionnelle.

"Les écoles publiques québécoises peuvent être catholiques, protestantes ou non confessionnelles".39

L'école catholique préconisée par ce document a un projet éducatif chrétien:

"Les écoles confessionnelles catholiques sont celles qui acceptent ouvertement la dimension religieuse et morale de l'homme, telle qu'elle est définie par la tradition catholique. Elles adoptent comme source d'inspiration et comme norme de leur activité éducative, la conception chrétienne de l'homme et de la vie que propose la foi catholique. Ce principe et la norme qui en découle constitueront une référence fondamentale pour le projet de l'école catholique. Ce projet se construit avec les ressources et les dynamiques propres à chaque milieu; il donne lieu à des réalisations différentes d'un endroit à l'autre ou d'une école à l'autre".40

L'enseignement religieux y est-il obligatoire? Y a-t-il droit d'exemption? Y offre-t-on

---

39 Ibid., p. 20.

40 Ibid.

l'animation pastorale?

"Les écoles confessionnelles catholiques dispensent l'enseignement moral et religieux catholique et offrent un service de pastorale à leurs élèves et aux autres membres de la communauté scolaire".

"En vertu de ce caractère d'écoles "communes", les écoles catholiques, écoles dans lesquelles l'enseignement moral et religieux catholique est obligatoire pour tous, sont tenues d'accorder la dispense de cet enseignement aux élèves dont les parents font une demande écrite à cet effet ou, s'il s'agit du niveau secondaire, aux élèves qui font une telle demande avec l'approbation de leurs parents. Dans le cas des élèves majeurs, la dispense est accordée de plein droit sur la seule demande de l'élève. Un programme d'enseignement ou de recherche personnelle dans l'ordre de la formation morale et de la connaissance du phénomène religieux doit alors être offert aux élèves exemptés".41

Et pour la première fois dans un document gouvernemental, on signale diverses formes d'écoles non confessionnelles.

"Selon les milieux et conformément à la volonté démocratique des citoyens, les écoles publiques non confessionnelles peuvent prendre diverses formes. A titre d'exemple, nous décrivons, dans les grandes lignes, quelques-unes de ces écoles dont l'instauration pourrait être jugée souhaitable et possible dans tel ou tel milieu:

Une école non confessionnelle axée sur une conception positiviste et pragmatique de l'homme sans aucune référence à la religion; il s'agirait alors d'une école humaniste, au sens philosophique du terme, où l'on dispenserait un enseignement de

---

41 Ibid., p. 21.

morale naturelle à l'exclusion de tout enseignement religieux.

Une école non confessionnelle axée sur une conception de l'homme ouverte à la transcendance. Reconnaissant la dimension religieuse de l'homme, cette école dispenserait un enseignement de morale naturelle et pourrait offrir, à titre optionnel, un enseignement qui ferait une place à l'étude du phénomène religieux, à l'exclusion de tout enseignement religieux.

Une école non confessionnelle où serait reconnue la dimension religieuse de l'homme et où, dans les limites imposées d'une saine administration des fonds publics, serait offert en option, selon l'adhésion religieuse personnelle des élèves, un enseignement religieux d'une ou de plusieurs confessions chrétiennes ou encore d'une confession non chrétienne. Dans une telle école, chaque groupe religieux représenté pourrait bénéficier d'un enseignement religieux distinct en se réclamant de la Charte des droits et des libertés de la personne"42

1.1.7 Livre Blanc du M.E.Q.

Trois ans après la publication du Livre Orange apparaît le Livre Blanc: L'école, une école communautaire et responsable.

C'est au niveau de l'école, redevenue le pivot du système scolaire, que se situent toutes les suggestions concernant le sujet de notre étude, à savoir: enseignement religieux, animation pastorale, projet éducatif et confessionnalité.

---

42 Ibid., p. 23.

Avec le Livre Blanc, il n'est plus question du droit à l'exemption mais bien plutôt du choix d'une option pour tous. Le Livre Blanc suggère d'abord "l'option entre un cours d'enseignement de la morale et un cours de l'enseignement de la religion, catholique ou protestante".43

"L'école pourra dispenser l'enseignement d'une religion autre que catholique ou protestante - par exemple juive ou orthodoxe - si des parents suffisamment nombreux en expriment le désir".44

Concernant les services d'animation religieuse ou pastorale, ce service continuera d'être offert "dans l'école publique aux élèves catholiques et protestants dont les parents en feront la demande"45 puisqu'il appartiendra aux écoles de choisir le type de service qui leur paraît le plus conforme à la poursuite de leur projet éducatif. La commission scolaire devenue non confessionnelle "devra même désigner un responsable du soutien pédagogique à l'enseignement religieux et à

---

43 Ministère de l'éducation du Québec, L'école, une école communautaire et responsable, Bibliothèque Nationale du Québec, 1982, p. 77.

44 Ibid., p. 78.

45 Idib.

l'animation pastorale, qui recevra un mandat de l'Evêque du diocèse où est situé le siège social de la commission scolaire".46

Le projet éducatif doit devenir le lieu par excellence où s'expriment, en matière religieuse, les valeurs et les aspirations des parents et de l'ensemble de la communauté locale. Tout le contraire d'une forme unique et imposée, le projet éducatif doit traduire cela même que chaque école veut être et faire".47

Quant à la confessionnalité des écoles, "pour éviter des ruptures non souhaitées, des polarisations stériles ou des démarches précipitées, les statuts actuels seront maintenus pour une période de trois ans...à moins qu'elles n'en demandent explicitement la révocation. Cette période de trois ans sera laissée aux écoles pour leur permettre de compléter démocratiquement leur démarche de réflexion et de choix au terme de laquelle des requêtes devront être soumises aux comités confessionnels, à défaut de quoi les

---

46 Ibid., p. 78.

47 Ibid., p. 79.

statuts actuels cesseront d'être en vigueur".48

1.1.8 Synthèse et conclusion

Avant d'examiner le discours ecclésial sur les mêmes sujets: enseignement religieux, animation pastorale, projet éducatif et confessionnalité, il serait intéressant de voir où nous en sommes rendus avec chacun de ces sujets.

Au début (Rapports Parent et F.C.C., 1966), l'enseignement religieux était obligatoire pour tous et l'exemption acceptée. Avec le Rapport Dumont (1971), l'enseignement religieux et l'exemption demeurent mais apparaît à la fin du secondaire une diversification. Exemple: un cours d'initiation au fait religieux. Avec Voies et Impasses (1974), on propose d'enlever l'exemption et de placer plusieurs types d'enseignement religieux confessionnel et culturel. Le Livre Vert (1977) réaffirme le droit à l'exemption, le caractère obligatoire de l'enseignement moral et religieux et propose en 4e et 5e secondaire l'enseignement religieux de type culturel. Le Livre Orange (1979) demande à l'école

48 Ibid., p. 80.

confessionnelle catholique de dispenser l'enseignement moral et religieux, tout en conservant le devoir d'exempter ceux qui le demandent. Pour ceux-là existe le programme de recherche personnelle dans l'ordre de la formation morale ou de la connaissance des phénomènes religieux. Enfin, le Livre Blanc propose l'option entre un enseignement religieux diversifié et l'enseignement moral.

Quant au service de pastorale, tous les documents étudiés le relient à l'école catholique soit comme partie intégrante s'adressant à tous (Rapports Parent, F.C.C., Dumont) (même s'il peut y avoir des exemptés), soit comme exigence du projet éducatif et comme apport culturel dans l'activité éducative (Voies et Impasses), soit au niveau des services personnels aux étudiants (Livre Vert), soit à nouveau comme exigences de l'école catholique (Livre Orange), soit enfin au niveau des services complémentaires aux étudiants (Livre Blanc).

Nulle mention explicite du "projet éducatif" dans les Rapports Parent, F.C.C. et Dumont. Mais lorsqu'on parle de climat, de concertation, de

conception chrétienne de l'homme et du monde, de culture chrétienne, on y décèle des éléments. C'est "Voies et Impasses" qui en parle pour la première fois. Les Livres Vert, Orange et Blanc reprendront l'expression, précisément sa nature, les composantes, les rôles... Ce projet, c'est un moteur, un défi, une action concertée.

La conception de la confessionnalité a aussi subi des variations au cours des années. Le Rapport Parent accepte le principe d'école confessionnelle et non confessionnelle mais croit qu'il sera difficile d'accéder à cette demande à cause d'un nombre insuffisant d'élèves.

La F.C.C. parle de divers types d'écoles: catholique, protestante, juive, non confessionnelle, multi-confessionnelle, etc. Le Rapport Dumont signale qu'il serait stérile d'engager un débat sur le caractère confessionnel des écoles. "Voies et Impasses" parle et de l'école confessionnelle et de l'école non confessionnelle. Le Livre Vert surprend: il aborde la réalité de l'école comme confessionnelle catholique ou protestante. Puis, c'est le silence. Silence que le Livre Orange ne gardera

pas. Au contraire, il parlera d'écoles confessionnelles et d'écoles non confessionnelles. Dans ces dernières, il verra même des formes diverses. Le Livre Blanc suggère des commissions scolaires non confessionnelles, le choix, par les populations locales, d'un statut confessionnel ou non confessionnel pour leur école, tout cela cependant avec l'assurance de garanties de soutien pédagogique aux activités religieuses.

Voilà, sur les quatre questions posées dès le début de notre rapport de recherche, un bref condensé de la pensée découverte à travers les documents étudiés jusqu'à maintenant.

1.2 Discours ecclésial sur ces sujets

Quelle est, sur les mêmes sujets, à la même époque, la pensée ecclésiale? Il ne s'agit pas ici d'une analyse exhaustive de la pensée de l'Eglise à travers tous les documents. Non, cette étude pourrait faire l'objet d'un mémoire. Il s'agit plutôt de survoler ces documents de la hiérarchie ecclésiastique, documents à la fois importants, pertinents et récents:

- Synode de 1977;

- Exhortation apostolique: Catechesi Tradendae (1977);
- Message des Evêques aux responsables de l'éducation (oct. 1978);
- Message des Evêques concernant le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens (1982);
- l'Initiation sacramentelle des enfants: orientations pastorales (juin 1983);
- l'enseignement religieux catholique: orientations pastorales (mai 1984);

pour découvrir ce que disent nos évêques et le Pape au sujet de l'enseignement religieux, l'animation pastorale, le projet éducatif et la confessionnalité.

1.2.1 Synode de 1977

Ouvert à Rome le 30 septembre 1977, le Ve Synode mondial avait pour thème: la catéchèse en notre temps, avec référence particulière à la catéchèse des enfants et des adolescents. Le Synode, notons-le donc, n'aborde que le thème de l'enseignement religieux et laisse de côté les trois autres aspects de notre préoccupation.

Etudié dans chaque diocèse, puis par les Conférences épiscopales, enfin soumis à la C.E.C.C., le document préparatoire traitait de

trois grandes questions:

- la culture et la catéchèse;
- le contenu de la catéchèse;
- les lieux de la catéchèse.

Les quatre délégués du Canada firent des interventions remarquées. Mgr Cartier affirme que le lieu de la catéchèse est "le milieu culturel tout entier, élargi par les moyens électroniques aux dimensions de l'univers et balayé par toutes les aspirations et toutes les idéologies...".49

Mgr Hubert mentionne ensuite qu'il espère que notre Eglise, sur le plan de la catéchèse, puisse: "communiquer plus facilement avec le monde moderne..., réviser le discours qui lui est familier... et apprendre la langue qui lui permettrait d'aller vers autrui".50

A son tour, Mgr Ouellet affirme que la catéchèse se situe dans un contexte d'effritement des valeurs et de l'ordre moral... Les jeunes

---

49 Les interventions des délégués canadiens au Synode, dans l'Eglise canadienne, Vol. II, No. 4, 20 octobre 1977, p. 99.

50 Ibid., p. 101.

agissent selon ce qui est bon pour eux; ce qui amène à vivre un comportement purement subjectif et personnel.

Enfin, Mgr Doyle souligne que le jeune sera intéressé à la catéchèse s'il s'éveille d'abord à la foi par et dans une expérience de groupe.

Ces interventions des délégués canadiens ont marqué les orientations et les conclusions du Synode.

Dans leur "Message laissé au peuple de Dieu", les Pères du Synode laissent voir les trois axes autour desquels a gravité leur pensée.

Le premier axe: le caractère existentiel et dynamique de la catéchèse qui n'est pas seulement matière d'enseignement mais aussi initiation à la totalité de la vie chrétienne puisqu'elle est à la fois parole, mémoire et témoignage.

Le deuxième axe: la communauté chrétienne, foyer et objectif de la catéchèse. La foi ne grandit pas dans l'isolement mais dans la famille, à l'école, dans la paroisse et dans les autres types

de regroupements chrétiens qui voient le jour.

Le troisième axe: la nécessité d'une éducation permanente de la foi. Pourquoi? La catéchèse a trait à une vie et pas uniquement à des connaissances; dès lors la maturation est aussi importante que l'initiation. Aussi, la communauté se doit-elle d'être à la fois catéchisante et catéchisée.

Que retenir alors sinon le changement de mentalité des jeunes et du milieu culturel; la nécessité de communiquer plus efficacement avec un nouveau discours; la catéchèse comme enseignement et initiation à toute la vie chrétienne; l'école comme un des lieux de la catéchèse; la nécessité d'une éducation permanente de la foi...

1.2.2 Catechesi Tradendae

Deux ans plus tard, soit en 1979, était publiée l'exhortation apostolique "Catechesi Tradendae" de Jean-Paul II. Signalant au passage les déviations, les dangers et les erreurs de la nouvelle catéchèse, le Pape rappelle ces aspects essentiels à promouvoir:

"- au coeur de la catéchèse, une personne: Jésus;

- le but définitif de la catéchèse: mettre quelqu'un non seulement en contact mais en communion, en intimité avec Jésus (No. 5);

- donner la priorité à la catéchèse (No. 15);

- la responsabilité de toute l'Eglise mais à des degrés divers et à des titres différents (No. 16);

- le rôle irremplaçable et les milieux privilégiés que sont la famille (No. 68) et la paroisse (No. 67);

- une évangélisation sur la place publique suivie de la création de communautés-relais (No. 47);

- une invitation à l'audace, au courage et au renouveau continu".51

1.2.3 Message aux responsables de l'éducation de l'A.E.Q.

Dans ce message, les Evêques du Québec proclament:

"L'éducation est un bien collectif de première valeur que l'Etat se doit de promouvoir en faisant appel à toutes les forces vives de la société".52

"La responsabilité première de l'Etat, c'est d'offrir, avec les moyens dont il dispose, des services éducatifs conformes aux désirs de la

---

51 S.S. le Pape Jean-Paul II, Exhortation apostolique "Catechesi Tradendae", dans la Documentation catholique, Vol. 61, No. 19, 4 novembre 1979.

52 Assemblée des Evêques du Québec, Message aux responsables de l'éducation, Le Renouveau Inc., Montréal, 1978, p. 7.

population...car l'éducation est aussi une responsabilité collective partagée, à divers degrés, par d'autres institutions".53

"Les parents ont le droit de choisir le type d'école et le genre d'éducation à donner à leurs enfants..." (p. 16)

"...L'exercice concret de ce droit suppose l'insertion de la dimension religieuse dans le projet de l'institution scolaire ainsi qu'un personnel compétent et dévoué pour assurer une animation pastorale et un enseignement religieux de qualité. Ce droit des parents est assorti d'une clause d'exemption de l'enseignement religieux".54

"L'école confessionnelle représente à nos yeux un enjeu important pour l'Eglise du Québec...".55

"Les éducateurs engagés dans l'école catholique ont un défi constant à relever: faire en sorte que la confessionnalité n'apparaisse pas comme un vestige culturel ni une référence juridique sécurisante mais devienne plutôt une réalité dynamique et originale dans le milieu scolaire".56

"Chercher à introduire progressivement une plus grande diversité dans notre système scolaire. "...Là où le réclame la population, il faudrait sans doute songer à implanter une école autre que catholique ou protestante...".57

Il nous faut retenir comme message essentiel:

- la responsabilité première mais partagée de

---

53 Ibid., p. 32.

54 Ibid., p. 17.

55 Ibid., p. 27.

56 Ibid., p. 29.

57 Ibid., p. 30.

l'Etat en éducation;

- l'offre par l'Etat de services conformes aux désirs de la population;

- le droit des parents à choisir l'école;

- la possibilité de choisir une école dont le projet inclut dimension religieuse, animation pastorale, enseignement religieux de qualité grâce à un personnel compétent et dévoué;

- l'existence de l'école confessionnelle mais aussi de l'école là où le réclame la population.

1.2.4 Le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens de l'A.E.Q.

Autant le message aux responsables de l'éducation (1978) avait eu un impact sur l'ensemble de la presse et de la population, autant le message: "Le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens" (1982) est considéré comme une intervention majeure pour l'évolution du système confessionnel au Québec.

Formulée sur un ton ferme et avec une allure concrète faisant appel à la démocratie dans cette société pluraliste, les évêques expriment clairement leur position.

> "Option entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral".58
>
> "Animation pastorale pour les catholiques".59
>
> "Ecole catholique pour une période déterminée (5 ans) quand une majorité des parents le souhaitent: ce qui inclut des consultations et le respect des autres allégeances".60
>
> "Projet éducatif à dimension chrétienne".61
>
> "Préférence pour les commissions scolaires confessionnelles...sans s'opposer à son abandon pourvu qu'on assure le soutien nécessaire à la régie des écoles catholiques et aux services d'enseignement religieux et de pastorale dans les écoles non catholiques".62

1.2.5 L'initiation sacramentelle des enfants: orientations pastorales de l'A.E.Q.

A la lumière de Vatican II et de Catechesi

---

58 Assemblée des Evêques du Québec, Le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens, Document officiel, Réf. 30, 18 mars 1982, p. 2.

59 Ibid., p. 9.

60 Ibid., pp. 4 et 7.

61 Ibid., pp. 4, 5 et 9.

62 Ibid., p. 10.

Tradendae, à la suite de changements importants survenus dans la société et l'Eglise du Québec, les Evêques du Québec publient, le 1er juin 1983, "L'initiation sacramentelle des enfants: orientations pastorales". Ce document touche à la fois l'enseignement religieux au primaire, à l'animation pastorale et au projet éducatif de l'école. Comment?

Rappelons-nous d'abord que, dans le Québec d'hier où régnait un contexte de chrétienneté, l'initiation sacramentelle était laissée à l'école et liée à son enseignement religieux: ce qui ne signifiait pas pour autant une non-implication des parents et de la paroisse. Mais aujourd'hui se posent ces questions: cette initiation doit-elle être laissée à l'école? Est-elle liée à l'enseignement religieux? à l'animation pastorale? au projet éducatif de l'école?

Après avoir cité Vatican II et Jean-Paul II en affirmant la responsabilité première des parents en regard de l'éducation de leurs enfants,

"Les parents, parce qu'ils ont donné la vie à leurs enfants, ont la très grave obligation de les élever et, à ce titre, ils doivent être reconnus

comme les premiers et principaux éducateurs".63

nos Evêques affirment:

"Trois réalités éducatives se partagent la formation des jeunes en milieu scolaire: le projet éducatif, l'enseignement religieux et l'animation pastorale".64

Pour nos évêques, aucun doute ne subsiste quand ils parlent de ces trois réalités. De là, les énoncés suivants:

a) "L'école catholique qui intègre dans son projet éducatif les valeurs évangéliques crée un climat favorable à la promotion de ces valeurs et contribue ainsi à l'éducation de la foi des jeunes".65

b) "...l'école primaire s'intéresse à la formation globale de la personne et, partant, à sa dimension religieuse et spirituelle;

l'école, par l'enseignement religieux catholique qu'elle dispense et par l'animation pastorale qu'elle favorise, participe à la fonction catéchétique de l'Eglise sans cependant l'épuiser;

l'école primaire dispense un enseignement religieux catholique de type catéchétique à tous les enfants que les parents désirent voir "instruits" dans la religion catholique;

---

63 Assemblée des Evêques du Québec, L'initiation sacramentelle des enfants: orientations pastorales, A.E.Q., Montréal, 1983, p. 8.

64 Ibid., p. 10.

65 Ibid.

l'enseignement religieux catholique au niveau primaire, dans sa dimension sacramentelle, est structuré de manière à favoriser une bonne initiation chrétienne aux enfants qui s'inscrivent aux cours d'enseignement religieux;

...

l'animateur de pastorale, assisté d'agents pastoraux, est habilité à faire vivre aux enfants des expériences de vie chrétienne et que l'initiation aux sacrements du Pardon, de l'Eucharistie et de la Confirmation représente des temps forts de l'expérience chrétienne;

l'animateur de pastorale est une personne-lien entre l'école, la famille et la paroisse;

l'animateur de pastorale, en concertation avec la communauté chrétienne (pasteurs et parents), peut jouer un rôle de première importance dans la préparation des catéchèses initiatiques et la mise sur pied de mécanismes de concertation".66

Voilà exprimée avec clarté la pensée de nos Evêques concernant l'enseignement religieux, l'animation pastorale et le projet éducatif de l'école...primaire du Québec. S'agit-il de l'école primaire catholique? Sûrement...mais sans exclure nécessairement l'école non confessionnelle comme ils le demandaient en 1982, dans leur message: Le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens, en écrivant:

"Si toutefois les traits confessionnels qui affectent les commissions scolaires s'avèrent un obstacle insurmontable à la diversité du réseau

---

66 Ibid., p. 28.

scolaire, nous ne nous opposerons pas à leur abandon, pourvu que dans les commissions scolaires, quelle que soit leur nature, on assure le soutien nécessaire à la régie des écoles catholiques et aux services d'enseignement religieux et de pastorale dans les écoles non catholiques. Des garanties à ce palier de l'administration scolaire nous paraissent absolument indispensables".67

Même si cela n'entre pas directement dans nos préoccupations, nous ne pouvons passer sous silence qu'ils rappellent aussi à la communauté chrétienne sa responsabilité quant à l'accueil, l'intégration et la formation des croyants.

1.2.6 L'enseignement religieux catholique: orientations pastorales de l'A.E.Q.

Le 1er mai 1984, les Evêques complètent leur pensée par cette autre publication: "L'enseignement religieux catholique: orientations pastorales". Qu'affirment-ils concernant l'enseignement religieux, l'animation pastorale, le projet éducatif et la confessionnalité?

D'abord, utilisant à peu près les mêmes mots, ils réaffirment ce qu'ils avaient dit en 1983:

---

67 Assemblée des Evêques du Québec, Le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens, Document officiel, Réf. 30, 1982, p. 10.

"Trois réalités éducatives contribuent, chacune à leur façon, à la formation des jeunes en milieu scolaire: le projet éducatif, l'enseignement religieux et l'animation pastorale.

Une école qui inscrit dans son projet éducatif des valeurs évangéliques à promouvoir assure à l'intervention des éducateurs une orientation qui favorise largement l'éducation de la foi des jeunes.

L'école éduque en enseignant. Autrement dit, c'est particulièrement par et dans l'enseignement que l'école se fait éducatrice de la personne humaine. A ce titre, l'enseignement religieux catholique se veut une manière privilégiée d'aider les jeunes à mieux connaître Jésus-Christ, à comprendre toujours plus profondément les exigences de l'appel évangélique pour être en mesure d'y répondre en toute intelligence et liberté.

Enfin, l'animation pastorale, en fournissant à l'élève des occasions privilégiées d'expériences chrétiennes, se donne comme une instance éducatrice de la foi des plus importantes dans le milieu scolaire. On ne saurait trop en souligner la nécessité. L'animation pastorale assure un lieu privilégié dans l'école où les jeunes expérimentent ce qui signifie et comporte de densité humaine et spirituelle, la célébration du mystère chrétien et l'écoute de la Parole de Dieu, en communauté croyante, c'est-à-dire en Eglise".68

Ceci réaffirmé, ils insistent et développent l'enseignement religieux, thème de ce document.

Que nous apprend ce document à ce sujet?

"L'enseignement religieux dispensé dans les écoles se veut une participation à la mission

---

68 Assemblée des Evêques du Québec, L'enseignement religieux catholique: orientations pastorales, A.E.Q., Montréal, 1984, pp. 18-19.

évangélisatrice et catéchétique de l'Eglise...".69

"L'école participe à la fonction catéchétique de l'Eglise et de la famille. Toutefois, elle n'épuise ni la fonction éducatrice de l'Eglise ni celle des parents. Elle a cependant un rôle complémentaire très important à jouer dans tout le processus d'éducation de l'être humain. L'école a une fonction spécifique à exercer au plan de la formation intégrale de la personne humaine et une collaboration à assurer au plan de l'éducation chrétienne des jeunes".70

"Deux approches privilégiées s'offrent à l'enseignement religieux catholique... l'enseignement religieux vise tout spécialement le développement de la vie de foi et favorise des expériences de vie chrétienne... Un enseignement religieux qui met aussi l'accent sur la vie de foi apparaît approprié aux jeunes du primaire et, dans l'ensemble, à ceux du premier cycle du secondaire... Dans la seconde approche... l'enseignement religieux vise tout particulièrement à faire accéder les jeunes à l'intelligence de la foi et leur propose le mystère chrétien de façon systématique... C'est particulièrement au niveau du deuxième cycle du secondaire que cet enseignement religieux nous apparaît convenir et trouver avantage à se déployer".71

Voilà énoncées les grandes idées de ce dernier document de nos Evêques.

1.2.7 Synthèse et conclusion

Mais que nous faut-il retenir de ce discours

---

69 Ibid., p. 8.

70 Ibid., p. 18.

71 Ibid., pp. 13-14.

ecclésial depuis le Synode de 1977 jusqu'à nos jours? D'abord, des principes généraux:

- la responsabilité première mais partagée de l'Etat en éducation;

- l'offre, par l'Etat, de services conformes aux désirs de la population;

- les parents, premiers et principaux éducateurs de leurs enfants;

- le droit des parents à choisir l'école.

Puis plus spécifiquement les questions abordées dans notre étude:

- préférence aux commissions scolaires confessionnelles...sans s'opposer à son abandon;

- école confessionnelle pour une période déterminée quand une majorité de parents le souhaitent et école non confessionnelle;

- projet éducatif à dimension chrétienne pour

l'école catholique, incluant l'enseignement religieux et l'animation pastorale;

- service d'enseignement religieux et de pastorale dans les écoles non catholiques, et ceci, avec soutien nécessaire;

- un enseignement religieux axé sur la vie de foi au primaire et au premier cycle du secondaire et un enseignement religieux axé sur l'intelligence de la foi au deuxième cycle du secondaire.

Avec cette synthèse du discours ecclésial, prend fin l'étude des documents des 20 dernières années traitant de l'enseignement religieux, de l'animation pastorale, du projet éducatif et de la confessionnalité à l'école primaire et secondaire québécoise.

CHAPITRE II

Proposition sur cette présence de l'Eglise

Après ce survol des documents marquants des 20 dernières années où nous avons découvert la pensée tant des organismes publics que celle de la hiérarchie ecclésiale concernant l'enseignement religieux, l'animation pastorale, le projet éducatif chrétien et la confessionnalité, il s'agit maintenant de savoir si l'école publique et commune du Québec, tant au niveau élémentaire qu'au niveau secondaire, doit offrir à sa clientèle l'enseignement religieux et l'animation pastorale? Doit-elle aussi se préoccuper du projet éducatif et de la confessionnalité?

Si toute bonne opinion, dans le domaine de l'éducation chrétienne doit tenir compte des notions fondamentales et des perspectives fournies par la pédagogie, la théologie, la philosophie, la sociologie et l'histoire; et si toute bonne opinion se doit d'être ni défensive ni belliqueuse mais constructive, ouverte aux réalités et au vécu du monde, de l'Eglise, de l'Evangile... et du futur à construire: d'où la nécessité de dépasser l'immobilisme et de franchir le cap du renouvellement et du dépassement; alors, tout globalisme de pensée et d'attitude qui se refuse à toute interrogation sérieuse et qui se réfugie dans le statu quo est à rejeter.

Connaissant ce qui se dégage des organismes publics

(Rapports Parent, F.C.C., Dumont, Voies et Impasses, Livres Vert, Orange et Blanc) et de la hiérarchie ecclésiale (Synode, l'exhortation Catechesi Tradendae, messages de l'Episcopat du Québec), que devons-nous répondre aux questions posées? Quelle approche nous faut-il utiliser pour en arriver à la réponse la plus objective possible, celle qui assurera le plus large consensus?

2.1 Approches utilisées

On justifie souvent l'enseignement religieux, l'animation pastorale, le projet éducatif chrétien et la confessionnalité par une des approches suivantes: légaliste, théologique, historique, pragmatique, éducative. Nous utiliserons successivement chacune de ces approches pour y découvrir des éléments susceptibles de nous éclairer dans notre démarche. Nous opterons pour l'approche éducative et soutiendrons la position suivante. Nous favorisons l'enseignement religieux pour ceux qui le désirent, laissant aux autres l'option en enseignement moral. Nous demandons une animation pastorale de qualité dans l'école catholique et l'animation pastorale de qualité pour les catholiques dans une école non catholique, quelle qu'elle soit. Nous conservons enfin l'école confessionnelle catholique avec projet éducatif à dimension catholique comme bonne garantie pour assurer la présence chrétienne à l'école.

"C'est une école où, bien sûr, il y a un cours d'enseignement religieux. C'est aussi une école où, tout au long de la journée, on peut, pour ainsi dire, parler la langue de l'Evangile, parce que les valeurs mises de l'avant sont celles de la solidarité, du respect de l'autre, de la générosité, de la charité. Enfin, c'est une école où l'on peut développer une mentalité et une vision du monde accordée à l'Evangile".72

Cette école, cependant, aurait, à la demande des parents, ce statut confessionnel catholique pour une période déterminée. Cette école confessionnelle n'exclurait ni l'école pluraliste ni l'école laïque: elle les considérerait plutôt comme complémentaire. Il en serait ainsi pour l'enseignement moral qui ne serait pas exclu mais offert à titre d'option.

2.1.1 Approche légaliste

C'est en s'appuyant sur l'article 93 de l'Acte de l'Amérique du Nord Britannique que certains prétendent sauver et conserver aujourd'hui l'école catholique avec ses droits et privilèges. L'histoire nous rappelle en effet qu'à l'occasion de la Confédération canadienne, autant les protestants que les catholiques du Bas-Canada voulurent accroître la confessionnalité du système scolaire en vue d'empêcher le gouvernement ou

---

72 Tremblay, P., Comment notre système scolaire pourrait se diversifier, dans Revue Notre-Dame, No. 10, Novembre 1980, p. 15.

l'Etat de s'approprier l'enseignement. L'article 93 garantissait droits et privilèges déjà reconnus en ce qui a trait à la confessionnalité des écoles du Québec. Cette province ayant juridiction exclusive en matière d'éducation, les québécois ont encore droit à ces écoles catholiques qui dispensent l'enseignement religieux et l'animation pastorale.

S'appuyer uniquement sur ce fondement juridique, n'est-ce pas faire fausse route et ouvrir un débat juridique avec des opposants qui, à leur tour, ouvriront soit les chartes internationales, soit la charte québécoise des droits et libertés de la personne?

Une confessionnalité et une éducation chrétienne qui ne se justifieraient que par la force d'un droit constitutionnel montreraient sa faiblesse et son absence d'esprit évangélique. C'est au-delà des droits qu'il faut aller, même si l'approche légaliste doit être retenue comme pouvant éclairer le débat.

2.1.2 Approche théologique

On peut, à partir des données théologiques et des prises de positions du Magistère de l'Eglise, aborder ainsi la question d'éducation chrétienne et de confessionnalité. Tout baptisé a droit à l'enseignement religieux...le but de la véritable éducation est de former la personne humaine dans la perspective de sa fin suprême... Eduquer intégralement quelqu'un, c'est en faire aussi un chrétien. L'école québécoise reçoit des baptisés; cette école veut éduquer et éduquer intégralement. Elle doit donc offrir enseignement religieux, animation pastorale... Voilà résumée l'approche théologique.

Cette approche s'adresse à tous les chrétiens du monde et leur propose un idéal: l'école catholique qui assure l'éducation chrétienne. Cette école associe éducation humaine et chrétienne; elle est milieu de vie où règne un esprit évangélique; elle veut former des croyants, des célébrants et des témoins grâce à une communauté partageant les mêmes convictions religieuses.

Cet idéal peut ouvrir des voies pour l'école

québécoise; cette école peut servir de modèle... mais la réalité sociale, culturelle et religieuse actuelle du Québec permet-elle d'entrevoir le jour où il n'existera que de telles écoles?

2.1.3 Approche historique

Dès la fondation du pays sous le Régime français, l'éducation est apparue comme une oeuvre d'Eglise grâce au travail et au dévouement des communautés religieuses qui agissaient sous l'autorité de l'Evêque. Avec l'avènement du Régime anglais (1760-1840), trois tendances se manifestent: d'abord l'intervention de l'Etat dans le système scolaire, puis la décentralisation progressive de l'administration scolaire et enfin l'acceptation de divers types d'écoles: écoles royales, écoles de fabriques, écoles de syndics, écoles privées philanthropiques et écoles des communautés religieuses. L'époque suivante (1840-1867) voit apparaître la structure confessionnelle officielle du système scolaire. C'est à la période suivante (1867-1907) que le système scolaire devint bi-confessionnel, qu'est donnée aux provinces la juridiction exclusive en matière d'éducation et que l'Eglise prend la mainmise sur l'enseignement

primaire, puis sur l'enseignement secondaire et sur les écoles supérieures (1907-1960), et ce, pendant près de 100 ans, c'est-à-dire jusqu'à la création du Ministère de l'éducation.

Ce bref historique est, pour certains, une raison pour le maintien d'écoles confessionnelles avec enseignement religieux et service religieux. La tradition acquise et à maintenir, la satisfaction manifestée et les résultats obtenus durant ces périodes sont autant d'arguments pour garder ce qui est au lieu de se lancer dans l'incertain.

2.1.4 Approche pragmatique

Les tenants de cette approche se basent sur ce qui est. Pour eux, les réalités et les possibilités actuelles peuvent être conservées; les difficultés et les problèmes peuvent trouver leurs solutions au fur et à mesure de leur apparition, et ce, grâce aux personnes qui, en plein feu de l'action, sauront trouver les solutions et les accommodements qui rendent possible la coexistence dans le respect des différences.

En somme, ils ne veulent pas tout remettre en

question mais conserver ce qui est et trouver des solutions à chaque fois que se présentent des problèmes ou des difficultés.

Cette approche présente des avantages évidents. Au même titre que les autres mais pour des motifs différents, elle ne réussit pas à faire l'unanimité ni même à établir un large consensus. C'est pourquoi il nous faut reprendre ces questions à partir d'une autre vision.

2.1.5 Approche éducative

Cette nouvelle vision partira de l'élève: ce qu'il est et sa quête de sens. Cette vision tiendra compte de la religion comme champ de signification, de l'éducation religieuse: partie de l'éducation intégrale, du projet éducatif de l'école, de la société dans laquelle tout jeune évolue et de la mission de l'Eglise. En plus de constituer les titres de cette section de notre travail, les contenus de cette approche éducative sauront, d'une part, éliminer conflit, opposition, émotivité et, d'autre part, faire naître un large consensus auprès d'une majorité de la population.

2.1.5.1 Les jeunes

Si, depuis le début de notre étude, nous nous posons des questions sur l'enseignement religieux, la pastorale, le projet éducatif et la confessionnalité de l'école, c'est pour offrir aux jeunes d'aujourd'hui la meilleure éducation possible.

Disons d'abord que la jeunesse n'est plus une période de transition mais plutôt un état, un genre de vie bien différent de celui des adultes. Ceci implique que les jeunes ont des conceptions, des comportements, des expériences, des valeurs, des modes différents des adultes. Ceci est tellement vrai que certains adultes, qui n'acceptent pas de vieillir et qui veulent à tout prix rester jeunes, copieront le mode d'être et d'agir des jeunes.

Précisons ensuite que cette jeunesse ne forme plus un tout homogène. Au

contraire, elle se compose de divers groupes de jeunes ayant des façons d'être, de penser, d'agir et ayant même des goûts, des besoins et des aspirations propres.

Certains voient l'avenir avec optimisme. Ils connaissent leurs talents et leurs possibilités. Ayant confiance en eux, ils ont la vigueur et l'obsession de se mettre en valeur. Epris de courage et de ténacité, s'appuyant sur leur initiative et leur leadership, ils vivent sereinement le présent, créant de petites entreprises ou s'adaptant avec facilité à ce qui existe; ils préparent avec ardeur leur avenir. D'autres sont inquiets: inquiets quant à leur avenir professionnel, économique, familial. Cette inquiétude peut engendrer chez eux scepticisme, désabusement, stress, suicide, alcool, drogue, musique. Ayant servi de cobayes à toute sorte de pédagogues, ils répugnent maintenant à tout changement et se réfugient dans l'individualisme, dans l'instantané, le

flash, le son et l'image. Aussi, sont-ils très tolérants vis-à-vis toute mode, toute religion, tout système de pensée. Certains jeunes vivent même des sentiments négatifs, signe de délinquance: immaturité, agressivité, déséquilibre émotionnel, violence, destruction, absence d'idéal, de but, d'orientation.

Pour la majorité des jeunes, toute expérience est bonne. Tout expérience doit être faite sans même y apporter l'effort d'approfondissement nécessaire pour en vivre toutes les dimensions et en extraire toutes les richesses, toute la plénitude. A la richesse des profondeurs succèdent les richesses de l'étendue et de la multiplicité. Au savoir historique, ils opposent le savoir technologique. A la logique, ils opposent l'intuition, le senti, le spontané. Les valeurs humaines véhiculées par la radio, la télévision, les journaux, le cinéma, l'école, les organisations sportives... ont tellement

pris une place envahissante que les valeurs chrétiennes, au même titre que le message chrétien et la pratique sacramentelle, sont presque disparues de leur univers.

Ces jeunes méritent notre attention, notre présence. Qu'ils soient différents de nous, c'est un fait. Mais cette différence n'exclut pas leur droit au bonheur, au sens à la vie, à l'éducation religieuse et à une éducation intégrale. C'est pourquoi nous affirmons avec Voies et Impasses que "L'apprenant est un être en quête de sens et que la religion est un champ de signification".73

2.1.5.2 L'élève en quête de sens

Les élèves, quels qu'ils soient, se posent un jour ou l'autre ces questions: pourquoi la souffrance? pourquoi le mal? pourquoi la mort? pourquoi la vie? Ils

---

73 Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, Voies et Impasses, Service général des communications du Ministère de l'éducation, Tome I, 1974, p. 32.

veulent trouver et donner un sens à certaines situations et même aux êtres. L'éducation en milieu scolaire doit-elle s'occuper de ces "pourquoi" ou doit-elle se limiter aux questions concrètes portant sur le quoi et le comment? L'école est questionnée sur le pourquoi et doit y répondre. En se réclamant d'un projet éducatif ouvert et global, elle doit rendre possible cette recherche de sens. "Il paraît donc normal qu'elle accepte, dans la définition même de son projet, de sensibiliser les jeunes aux préoccupations de type moral et religieux et de les assister dans leur recherche de significations qui font vivre".74

2.1.5.3 La religion: champ de signification

"Par sa nature même, la religion constitue un univers de signification"75 puisqu'elle a pour rôle et de relire

---

74 Ibid.

75 Ibid.

(relegere) le monde afin d'en découvrir le sens et de relier (religare) le monde en établissant des réseaux de signification. Dès lors, pourquoi l'école n'offrirait-elle pas ce champ de signification aux étudiants qui recherchent éclairage sur des questions fondamentales que ni la science ni la technologie n'élucident.

Ajoutons enfin l'opinion du sociologue américain Andrew Greeley. Il soutient que:

"les fonctions de la religion demeurent aujourd'hui tout aussi actuelles et signifiantes qu'elles pouvaient l'être autrefois. Il ramène ces fonctions à cinq et leur donne des appellations qui représentent autant de besoins fondamentaux ressentis avec acuité par les citoyens de la société moderne. 1) Fonction de signification: la religion a pour rôle de relever le sens profond des réalités humaines. 2) Fonction d'appartenance: la religion noue des liens de communion, elle crée des communautés de pensée, de célébration, d'engagement. 3) Fonction d'intégration: la religion permet d'accepter et d'intégrer des zones d'existence ou des univers encore indomptés et menaçants (l'avenir, le moi profond, les divisions sociales). 4) Fonction de contact avec le sacré: la religion met en relation avec le divin par les rites, les fêtes, les sacrements. 5) Fonction de guide moral:

la religion donne des pôles de référence pour le choix des valeurs et le discernement dans l'action. C'est dans la ligne de ces cinq fonctions qu'il faut voir l'apport particulier de l'éducation religieuse au projet éducatif de l'école".76

2.1.5.4 L'éducation religieuse, partie de l'éducation intégrale

Si nous regardons de près les définitions et les objectifs de l'éducation donnés par le M.E.Q., nous y trouvons facilement les aspects suivants: éduquer, c'est aider à croître sur le plan physique, intellectuel, social, affectif, moral et religieux. Tous ces aspects font partie d'une éducation intégrale puisqu'ils aident l'étudiant à se réaliser comme personne libre, autonome, responsable, mature et épanouie.

Vouloir amputer un de ces éléments, c'est affaiblir et diminuer la richesse de l'éducation intégrale, lui enlever un de ses éléments constitutifs et

---

76 Ibid., p. 33.

concourir à appauvrir l'étudiant que nous devons aider à croître. Par exemple, quels avantages aurions-nous à nier, à négliger ou à restreindre le développement intellectuel de l'étudiant? Quels avantages en retirerait-il? De même, que nous donnerait ou que donnerait à l'étudiant le fait de nier, rejeter, négliger ou restreindre le développement religieux d'un étudiant en quête de sens? Cela nous conduirait à escamoter une dimension essentielle de toute éducation intégrale de l'homme.

Dès lors, si nous acceptons l'éducation religieuse comme partie de l'éducation intégrale, il nous faut, par voies de conséquence, accepter l'enseignement religieux et l'animation pastorale puisque tous deux, par des apports spécifiques et complémentaires, contribuent et participent à l'éducation religieuse de toute personne.

2.1.5.5 Projet éducatif de l'école

Après avoir affirmé précédemment que les jeunes d'aujourd'hui avaient des dynamismes, des attentes, des besoins et des droits, après avoir proposé à l'école de donner aux étudiants une éducation intégrale qui assure une croissance sur le plan physique, intellectuel, affectif, social, moral et religieux, nous voyons les éducateurs d'un milieu donné (directeurs, professeurs, parents et pasteurs) se concerter pour ensemble établir un plan d'action susceptible de rendre leur école plus éducative. C'est ce que nous appelons le projet éducatif.

Les éléments qui apparaissent comme essentiels dans l'élaboration de ce projet sont:

- la personne au centre de l'activité éducative;
- les valeurs à promouvoir;
- les relations éducatives à établir;

- l'ouverture de l'école au milieu.

Après avoir précisé ce qu'est un projet éducatif, nous pouvons définir la dimension chrétienne du projet éducatif de l'école catholique. Qui parle de dimension chrétienne, parle d'abord d'enseignement religieux et d'animation pastorale mais aussi "du caractère chrétien de la vie scolaire en général...et du témoignage des personnes et des groupes".77 Cette dimension chrétienne du projet ne se sépare pas de la dimension sociale, intellectuelle ....comme on ne peut séparer la dimension chrétienne du s'éduquant des autres dimensions de sa personne: affective, sociale, intellectuelle...

Au nom et à cause de cette dimension chrétienne, les éducateurs d'un milieu donné échangeront non seulement sur l'éducation religieuse à donner mais aussi sur les valeurs humaines et chrétiennes à promouvoir et sur

---

77 Ibid., Nos. 78 et 79, pp. 46 et 47.

l'ouverture du milieu à se laisser interpeller par ce que Jésus nous révèle de la vie, de l'homme et de Dieu. Ils verront tout élève comme être responsable, créateur, solidaire, ouvert à la relation aux autres et à Jésus-Christ. Ils incluront dans leur programme un enseignement religieux et une animation pastorale de qualité, acceptant que la rencontre de Jésus-Christ peut favoriser la recherche d'un sens à la vie et contribuer à la construction de leur personnalité. Enfin, poussés par leur foi en Jésus-Christ, ils veilleront à établir une relation éducative de qualité, cette même relation éducative de qualité favorisant à son tour l'apprentissage de la relation à Jésus-Christ.

Mais n'est-il pas utopique de parler de la dimension chrétienne du projet éducatif dans une société pluraliste comme la nôtre?

2.1.5.6 Notre société pluraliste

La diversité ne cesse de grandir au sein de notre société. Diversité au plan de la langue, de l'ethnie, de la culture, des idéologies, des choix politiques, des options éthiques et religieuses. Il existe un tel brassage d'idées, de modes, d'influences, de visions du monde que notre société, et par voies de conséquences, l'école s'en trouve profondément affectée. Ces multiples diversités peuvent être occasion de dialogue, d'enrichissement, d'ouverture à la complémentarité et de courage ou occasion de nivellement, de relativisme, de dogmatisme et même de manipulation. Cette diversité constatable, observable et admise est une réalité.

Cette diversité donne naissance au pluralisme que le Conseil supérieur de l'éducation définit ainsi:

"C'est la position qui interprète le fait de la diversité comme une richesse, comme une requête de dialogue et d'ouverture. Le pluralisme dénoue

> l'ambiguité de la diversité en choisissant de lui donner un sens positif... Le pluralisme devient ainsi une condition d'existence de la société démocratique: il met de l'avant le droit à la différence".78

Réalité sociale, le pluralisme appelle l'homme à adopter une attitude pluraliste, l'individu lui-même ne pouvant être pluraliste, optant toujours pour une vision de la vie et des choses. Les champs de la philosophie et de la religion requièrent aussi cette attitude. Il faut avoir la force d'afficher ses couleurs, tout en respectant celles des autres et tout en acceptant de les confronter. Seule cette attitude pluraliste éclaire l'équilibre à réaliser entre les droits individuels et les droits collectifs.

2.1.5.7 Mission de l'Eglise

Si nous laissons de côté les approches théologique, légale, historique et pragmatique, sur quoi nous baserons-nous

---

78 Ibid., 1977-1978, pp. 21 et 22.

pour donner une réponse valable et éclairante, une réponse éducative à la question: l'Eglise a-t-elle un rôle à jouer à l'école?

Historiquement, l'Eglise a répondu aux besoins par l'offre de services. Face à l'acculturation, elle a eu le souci des tâches d'enseignement. Face à l'absence de lieux scolaires, elle s'est impliquée dans la fondation d'institutions scolaires. Face à l'absence de lieux pour soins médicaux, services sociaux, elle a fondé des hôpitaux, des centres d'accueil.

Aujourd'hui, l'Etat a pris en charge l'instruction, l'éducation, l'école, les hôpitaux... L'Etat veut-il ainsi dégager l'Eglise de toute responsabilité, de toute préoccupation en ces domaines? La fonction de suppléance disparue, cela périme-t-il tout engagement, toute mission de l'Eglise?

Il s'agit de distinguer ici l'institution, le geste d'instituer et la mission de l'Eglise. S'il est vrai qu'il n'appartient pas à l'Eglise d'avoir toutes les institutions, s'il est vrai aussi qu'il n'est pas de nécessité absolue pour l'Eglise d'avoir des institutions, il serait cependant faux de lui enlever le geste d'instituer.

En réponse à des besoins humains et religieux, l'Eglise a pour mission d'offrir des services, c'est-à-dire qu'elle a pour mission de contribuer, d'instaurer, de construire, de s'engager face à l'homme, à ses besoins, au monde. C'est ce que nous appelons geste d'instituer. Ses modalités d'application et de réalisation peuvent varier selon les temps, les milieux, les circonstances, les personnes mais ce geste demeure comme expression de la mission de l'Eglise.

Cette mission, le Concile Vatican II

nous la rappelle: "L'Eglise ne veut ni ne peut rester indifférente à rien de ce qui touche la vie des hommes dans le monde". Pourquoi en est-il ainsi? Parce que le Concile reconnait à l'Eglise la mission d'annoncer la venue du Christ parmi les hommes et de conduire les chrétiens à une foi adulte et personnelle dans la liberté et la charité. L'Eglise est et se doit d'être essentiellement missionnaire, non seulement à l'extérieur mais aussi à l'intérieur, au sein de ses communautés. Elle doit constamment viser à convertir ses membres et à ranimer leur foi et leur charité. Si elle ne peut et ne doit rester indifférente à rien de ce qui touche la vie des hommes dans le monde, elle doit s'occuper d'éducation. De là son implication pour aider l'étudiant en quête de sens. De là sa préoccupation à être de plus en plus champ de signification. De là son intérêt à l'éducation intégrale et à la dimension chrétienne du projet éducatif. De là sa contribution originale et

spécifique à la société pluraliste de 1986.

2.2 Notre proposition

Après avoir utilisé diverses approches: légaliste, théologique, historique, pragmatique et éducative pour justifier l'enseignement religieux, l'animation pastorale, la dimension chrétienne du projet éducatif et l'école confessionnelle, il est temps d'émettre nos convictions personnelles et de préciser certaines modalités d'application, tout cela en conformité avec les résultats des analyses qui ont servi d'information et d'éclairage. Garderons-nous pour toutes les écoles primaires et secondaires du Québec l'enseignement religieux? Si oui, sera-t-il obligatoire pour tous? Dans le cas contraire, qu'offrirons-nous aux autres? Nous limiterons-nous à l'enseignement religieux ou ajouterons-nous à cet enseignement un atelier de pratique évangélique, appelé communément animation pastorale. Cet enseignement et cette animation s'intègrent-ils dans un projet éducatif de l'école? S'agit-il d'une école confessionnelle? Voilà toute une série de questions auxquelles il nous faut apporter une réponse...qui découlera nécessairement des affirmations faites précédemment.

2.2.1 Enseignement religieux

L'étudiant d'aujourd'hui, comme celui d'hier et de demain, s'interroge sur des pourquoi. Il veut savoir certes, mais il est aussi en recherche de sens... La religion constitue un champ de signification... Puisque "éduquer, c'est aider un être humain en croissance à se développer selon toutes les dimensions de sa personnalité, c'est-à-dire "advenir" comme personne libre, responsable, autonome, pleinement insérée dans la société"79 et parce que l'école est considérée non seulement comme un lieu d'instruction ou de transmission de connaissances mais aussi un lieu d'éducation... parce que de plus en plus d'éducateurs de milieux différents prennent conscience puis décident de se concerter pour établir les éléments essentiels d'un plan d'action susceptible de rendre leur école plus éducative... parce que notre société est pluraliste et qui dit pluralité dit diversité, plusieurs convictions coexistent, chacune ayant des droits individuels et collectifs. Pour toutes ces raisons, nous proposons le maintien de l'enseignement religieux.

---

79 Assemblée des Evêques du Québec, Message aux responsables de l'éducation, Le Renouveau Inc., Montréal, 1978, p. 9.

Cet enseignement doit-il être obligatoire? Qui doit le faire? Dans quelles conditions? Toutes ces interrogations pertinentes appellent les réponses suivantes.

L'enseignement religieux obligatoire met en lumière plusieurs droits: droit des parents à donner à leur enfant une éducation conforme à leurs convictions, droit à ne pas être victime de discrimination en raison de la religion, droit à la liberté de religion, droit à la liberté de conscience, droit à la liberté d'opinion. Plusieurs textes officiels (chartes, convention, déclaration, préambule...) viennent appuyer ces droits. Et parce qu'à ces droits s'ajoutent des devoirs, nous optons résolument pour que cet enseignement religieux ne soit pas obligatoire mais optionnel. Outre le respect des droits individuels et collectifs, cette position a en elle-même valeur éducative puisqu'elle invite à poser un geste éclairé, libre, responsable, autonome.

Cette opinion nous invite cependant à demander à toutes les écoles qui offrent cet enseignement d'en garantir la qualité en tenant compte des

facteurs suivants:

- il faut des enseignants convaincus et compétents qui acceptent librement de le dispenser, l'affectation ne devant pas se faire exclusivement en fonction de l'ancienneté;

- il faut assurer à ces enseignants le perfectionnement et le ressourcement nécessaires à une éducation de foi de qualité. Parce qu'hier, le professeur de religion pouvait s'appuyer sur un contexte socio-culturel que l'école venait compléter ou parfaire et parce qu'aujourd'hui ce contexte est souvent fait de contre-valeurs, l'enseignement a besoin de ce perfectionnement et de ce ressourcement mais aussi de travail d'équipe et de support pédagogique et spirituel;

- il faut offrir à ces enseignants des conditions d'exercice favorisant une éducation de foi de qualité:

  - une tâche pas trop lourde;

- des groupes moins nombreux;
- un horaire qui ne place pas tous les cours à la dernière période;

- il faut enfin s'unir pour créer un environnement éducatif de qualité. La société d'hier reflétait une certaine conception mise de l'avant par l'Eglise. Manière d'être, de penser, d'agir, de comprendre des personnes, journaux, radio, télévision, vie culturelle: tout était sur la même longueur d'onde. Cette stabilité et ce long consensus facilitaient la tâche de l'école et de l'enseignant. La vie quotidienne actuelle a tout remis en cause. Cet environnement n'existant plus, il faut être assez responsable et inventif pour créer un autre environnement éducatif où liberté, respect, autonomie, accueil, volonté de vérité, courage des décisions pourront vivre et croître sous le même toit.

2.2.2 Animation pastorale

Devons-nous nous limiter à offrir dans l'école l'enseignement religieux? Autant nous estimons

que l'école ne doit pas se limiter à des cours, ni à des salles de cours, mais qu'elle doit aussi offrir des activités sportives, sociales, culturelles, autant nous croyons que l'école doit offrir, outre le cours d'enseignement religieux, un atelier de pratique évangélique. Cet atelier, riche d'activités à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, vise, d'une part, à développer les convictions et les attitudes chrétiennes des jeunes et, d'autre part, à faire faire l'expérience et l'apprentissage de la vie et des valeurs évangéliques.

Cet atelier de pratique évangélique recèle en lui-même, selon Voies et Impasses, cinq apprentissages fondamentaux qui ne se font pas qu'à l'école mais qui peuvent aussi s'y faire.

L'animation pastorale:

"veut exercer les jeunes à donner un sens à leur vie, par un dialogue constant entre l'Evangile et les réalités de leur existence personnelle et collective... C'est un atelier de recherche de sens, à la lumière de l'Evangile...

...aménage aussi des temps et des espaces pour que les jeunes s'exercent à vivre en relations. C'est-à-dire à s'ouvrir, à communiquer, à communier. A cette fin, elle multiplie les expériences vécues d'accueil, d'écoute, de fraternité, de partage... C'est un atelier

d'apprentissage de la vie en commun, de la vie en communion...

...veut aussi procurer aux jeunes l'occasion d'entrer en contact véritable avec Dieu... L'animation pastorale cherche à créer un environnement favorable à la rencontre de Dieu en suscitant des lieux et des moments propices à la prière, au silence, à la lecture de la Parole, à des célébrations sacramentelles intensément vécues. C'est un atelier d'apprentissage de la prière, de la méditation, de la célébration".80

"...propose encore aux jeunes des projets ou des engagements à la mesure de leurs intérêts et de leurs capacités. C'est un atelier d'apprentissage de la conduite morale, de l'engagement inspiré et motivé par la foi en Jésus-Christ...

...se présente enfin comme un lieu où les jeunes s'exercent à relier leurs divers apprentissages, dans les sciences, dans les arts, en littérature et en histoire, avec leur évolution personnelle au plan humain et spirituel. C'est un atelier d'apprentissage de l'intégration personnelle de la culture et de la foi, un atelier où se forgent les premières synthèses de vie".81

L'animation pastorale doit tenir compte de différents vécus: celui du jeune, de l'école, de la famille, de la communauté, de la liturgie. Réalité distincte de l'enseignement religieux, l'animation pastorale le complète et l'actualise. Cette animation pastorale a-t-elle sa raison d'être à l'école? Ne doit-on pas laisser à la communauté chrétienne et à la famille le soin de

---

80 Comité catholique du Conseil supérieur de l'éducation, Voies et Impasses, Bibliothèque Nationale du Québec, Tome 5, 1980, pp. 19 et 20.

81 Ibid., p. 20.

faire faire ces cinq apprentissages aux jeunes d'âge scolaire? Dans le contexte pluraliste de 1987, avec la diversité socio-religieuse des étudiants, des parents et des éducateurs, cette animation doit-elle être présente dans l'école québécoise? Nous le pensons. Les raisons sur lesquelles nous nous appuyons se résument ainsi. La pastorale scolaire est:

- réponse à l'attente et aux besoins de certains étudiants en quête de sens et/ou en recherche de Dieu;

- réponse à la foi explicite et vivante d'autres étudiants;

- réponse à l'attente et à la demande d'une majorité de parents;

- réponse au concept d'éducation intégrale;

- réponse au projet éducatif voulu et choisi par certains;

- partie intégrante des essentiels de l'école catholique;

- élément et apport culturel puisque l'école québécoise qui s'enracine dans la culture d'ici ne peut ignorer l'apport culturel de l'Eglise du Québec depuis sa fondation.

Cet atelier de partage évangélique doit-il être obligatoire? Nous répondons par la négative. Les raisons rejoignent celles mentionnées lorsque nous avons abordé la même question pour l'enseignement religieux. Elles se résument ainsi. Cette animation se vit dans un contexte académique modifié, suite à l'implantation du régime d'option entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral. Elle se réalise aussi dans un contexte de plus en plus pluraliste. Enfin, elle s'adresse à des jeunes qui vivent à une époque et dans un monde qui ne sont pas tellement ouverts à l'interpellation évangélique. Autant il apparaît logique d'offrir l'animation pastorale, comme complément et actualisation, aux étudiants qui ont choisi l'enseignement religieux, autant il serait anti-éducatif et anti-pastoral d'inclure ou d'exclure systématiquement de toutes les activités pastorales collectives les étudiants ayant choisi l'enseignement moral.

Si, dans un esprit de collaboration et de concertation, les animateurs de pastorale doivent inviter l'école à assurer l'exercice du droit d'option, dans le même esprit ils doivent voir à ce que ceux qui ont choisi l'enseignement moral ne soient pas mis de côté. Aussi doivent-ils non seulement s'intéresser à leur intégration positive dans le milieu mais surtout donner l'exemple d'offre de services. Comme ces élèves ne peuvent être entraînés dans des actions ou des gestes confessionnels comme la sacramentalisation, ils ne peuvent être exclus automatiquement d'activités d'humanisation qui se rattachent à l'amour du prochain, qui peuvent se réaliser sans référence à la foi ou à une religion mais qui, dans les faits, sont rattachés dans nos milieux au service de pastorale. A titre d'exemples, pensons à l'accueil des nouveaux, au Noël du Pauvre, au Carême de Partage, à l'aide aux groupes défavorisés... Au contraire, ils doivent être invités à participer à ces activités et à y prendre des responsabilités qui les aideront à grandir et à s'intégrer à leur milieu.

Ces précisions concernant l'aspect "obligatoire" de la pastorale scolaire nous amènent maintenant à

parler de tout ce qui favorise son exercice.

Il faut des animateurs de foi catholique, fidèles à la révélation et à la tradition chrétienne, appartenant à une communauté ecclésiale, respectant et appliquant les orientations pastorales de l'Eglise diocésaine. Ces animateurs, ayant une compétence académique en théologie, en pastorale et en animation, doivent être capables non seulement de susciter les conditions favorables mais aussi de réaliser avec les étudiants et le personnel de l'école des expériences de vie chrétienne. Pour y arriver, ils travailleront en équipe, en concertation avec les autres services de l'école, avec les parents et avec les communautés chrétiennes, dans un contexte d'éducation permanente de la foi. Témoins, célébrants, rassembleurs et guides, ils veilleront à la qualité de l'animation pastorale. Ils se perfectionneront et se ressourceront de façon continue. Ils se donneront un mode de fonctionnement: travail par objectifs, établissement de priorités, évaluation centrée sur l'éducation de la foi et sur l'approbation de valeurs. Ils s'assureront d'un support non seulement pédagogique mais aussi d'un support

pastoral tant du côté ecclésial que du côté scolaire: ex.: services diocésains, office de l'éducation, de liturgie, des missions, des vocations, des communications sociales, aide du conseiller en éducation chrétienne, du répondant régional du M.E.Q. Ils demanderont des conditions d'exercice favorisant une éducation de foi de qualité: un ratio élèves-animateur signifiant, des groupes pas trop nombreux, une grille horaire propice à l'animation, à la réflexion, au recueillement, au silence, à la prière. Ils veilleront sur l'environnement éducatif afin que ne soient exclus, ridiculisés ou appauvris ni la religion, ni le sens de Dieu, ni la recherche de foi, ni la pratique religieuse. Ils demanderont du matériel pédagogique de base, un local de pastorale, un budget, des instruments d'animation.

Voilà énoncée notre proposition concernant l'animation pastorale dans l'école québécoise de nos jours. Elle découle d'une approche éducative. Avec l'enseignement religieux, cette animation serait partie intégrante et essentielle du projet éducatif à dimension chrétienne.

2.2.3 Projet éducatif avec dimension chrétienne

Pour certains, parler de projet éducatif d'une école, c'est rêver en couleur alors que pour d'autres, c'est tout simplement:

- la clarification de ce qu'on veut réaliser en vue de l'éducation des jeunes;

- la volonté de faire avancer l'école dans un sens voulu et choisi;

- la démarche entreprise par les responsables de l'école (étudiants, éducateurs et parents) en vue de se doter d'un plan de développement, de le réaliser et de l'évaluer.

L'évolution de l'école n'est plus alors laissée au hasard, à l'inertie, aux rapports de forces, à la force des choses...cette évolution est le fruit d'un choix réel, se concrétisant dans une action commune, mue par une volonté commune.

Un tel projet ne se réduit pas à ce qui peut être écrit sur papier, ni à la mise sur pied de

multiples comités, ni même à la vitalité du comité du projet éducatif. Ce projet, c'est l'option prise par le milieu et pour le milieu, pour l'étudiant au centre de toute activité éducative, étudiant en croissance sur les plans physique, intellectuel, affectif, social, moral et religieux, étudiant vivant dans divers milieux: école, famille, loisirs, groupes, paroisse.

Ce projet se présente à nous comme intégrant la dimension religieuse qui est pour nous la dimension chrétienne. Qu'évoque cette dimension chrétienne? D'abord, l'enseignement religieux et l'animation pastorale. Mais plus encore. Cette dimension chrétienne englobe aussi le caractère chrétien de la vie scolaire en général et le témoignage des personnes et des groupes comme nous l'avons mentionné précédemment.

Autant la vie scolaire d'un milieu que les personnes et les groupes sont pour nous des lieux et des points de référence pour véhiculer et transmettre des valeurs. Agissant sur les étudiants comme des aimants, les valeurs collent au coeur, à l'intelligence et à la volonté de chacun, soit pour éclairer, guider, faire vivre,

soit pour aveugler, détruire, déshumaniser. Les activités académiques, les sports, le socio-culturel, la vie communautaire de l'école peuvent offrir à l'étudiant la possibilité et l'occasion d'explorer, d'intérioriser, de choisir, d'expérimenter, d'exprimer des valeurs et des valeurs chrétiennes. A ce moment, dans et par son projet éducatif, l'école se refuse à être un lieu de culture du relativisme et du subjectivisme. L'éducateur, par respect du jeune et de son intelligence, ne démissionne pas de sa tâche de guide et ose exprimer ses propres convictions, engageant ainsi le débat des valeurs qui permettra à l'étudiant à entrer en lui-même...et à en sortir.

A ce sujet, rien ne peut remplacer le témoignage. Comme dit la chanson, "j'ai vu de mes yeux et cela me suffit". Cela contraste avec l'idée populaire souvent énoncée qui soutient que l'éducateur doit rester neutre soit par respect de la liberté de l'étudiant, soit par peur d'endoctrinement, soit par manque de qualifications personnelles.

Alors que certains parlent de neutralité chez les éducateurs, André Naud et Lucien Morin mentionnent

plutôt que:

"ils se sont esquivés. Cette esquive n'est pas le résultat d'une décision formelle, concertée... ni d'une démission clairement avouée... mais d'un phénomène large puissamment enraciné dans plusieurs facteurs à savoir les faits, les pensées et les convictions".83

C'est contre cette neutralité et contre cette esquive qu'un projet éducatif à dimension chrétienne va s'opposer. Intégrant la dimension chrétienne comme option prise par le milieu et pour le milieu, ce projet engagera, par ses éducateurs, un débat sur les valeurs.

Dans notre société pluraliste, l'école ne peut plus présenter un modèle pédagogique et une conception de formation homogène. Les choses ont changé. La grande variété des méthodes pédagogiques, la liberté dont jouissent les maîtres, les conceptions diverses d'éducation sont des facteurs favorisant l'existence d'écoles distinctes et différentes, chacune annonçant ses couleurs. L'école se doit donc d'énoncer ses objectifs, ses projets de développement, son cadre

---

83 Conseil supérieur de l'éducation, A. Naud et L. Morin, L'esquive et ses valeurs, Service général des communications, Québec, 1978, p. 10.

pédagogique, ses conceptions de l'éducation, de l'homme à éduquer, des valeurs à nommer, à transmettre et à privilégier. Complexes, controversées et d'actualité, toutes ces questions sont emballantes parce qu'elles expriment l'intérêt des personnes qui cherchent et veulent pour les jeunes d'aujourd'hui ce qu'il y a de meilleur pour les faire "ad-venir" comme personne libre, responsable, autonome, pleinement insérée dans la société.

2.2.4 Ecole confessionnelle

Après avoir opté pour l'enseignement religieux (avec option d'enseignement moral), après avoir demandé cet atelier de pratique évangélique qu'est l'animation pastorale pour tous ceux qui suivent l'enseignement religieux sans exclure systématiquement et automatiquement de toutes les activités pastorales tous ceux qui suivent l'enseignement moral, après avoir proposé cet enseignement religieux et cette animation pastorale s'insèrent dans un projet éducatif à dimension chrétienne, projet manifestant la volonté commune de faire avancer l'école dans le sens d'une éducation intégrale et d'une éducation

aux valeurs chrétiennes, il nous faut maintenant aborder le caractère confessionnel ou non de l'école commune et publique dans un Québec devenu pluraliste.

D'un côté, il y a ceux qui demandent des écoles confessionnelles. De l'autre côté, il y a ceux qui optent pour la déconfessionnalisation. L'argumentation de ces derniers se résume ainsi: l'histoire du Québec est pleine de dynamisme. Pour y rester fidèles, ne gardons pas le statu quo. Le consensus populaire s'effrite. Des québécois, voulant prendre en charge le Québec, désirent une école publique et commune accessible à tous les enfants d'un quartier, sans discrimination de sexe, de race, de langue, de religion, de niveau social ou culturel. Ce statu quo ne respecte pas les philosophies éducatives opposées qui se révèlent présentement, ne permet pas l'intégration des immigrants et ne répond pas au pluralisme du Québec d'aujourd'hui. Les tenants de cette option oublient cependant plusieurs aspects.

L'histoire nous démontre, en effet, que d'institution ecclésiastique, l'école, au cours

des âges, est devenue institution d'Etat. En continuité avec le passé et dans le respect de la population catholique et protestante, l'école est restée confessionnelle, même s'il y a eu changement au niveau du partage des responsabilités. Cet aspect a créé des liens vitaux entre l'Eglise et l'Etat, liens de collaboration et de solidarité dans le respect mutuel. C'est le signe et la marque d'un dynamisme dont il faut être fier. S'il est exact de dire que l'histoire du Québec est dynamique, il est aussi vrai de le dire de l'école parce qu'elle est non seulement héritage mais aussi projet. Elle s'appuie, se construit, se forge à partir de ses racines, certes, mais elle vit aussi intensément le présent et s'oriente avec audace et courage vers l'avenir. Voilà un autre dynamisme à ne pas oublier.

La confessionnalité répond aux besoins et aux désirs des deux communautés confessionnelles majoritaires: les catholiques et les protestants mais oublie-t-elle le droit des minorités? Disons d'abord que ce droit des minorités doit être pris en considération...au même titre que tous les autres droits: droits de l'étudiant, droits de

l'enseignant, droits des parents, droit à l'instruction gratuite pour tous, droit à l'enseignement religieux conforme aux convictions religieuses des personnes, droit à la différence, droit à la liberté religieuse... Dans cette perspective, comment concilier droit collectif, droit individuel? Comment concilier la Constitution canadienne avec la Charte des droits et libertés de la personne?

Tant et aussi longtemps que nous argumenterons à partir des droits et des revendications, aucune solution satisfaisante pour tous n'apparaîtra. C'est au-delà des droits et des devoirs qu'il faut chercher la réponse. L'argument juridique apporte un éclairage, d'autres éclairages sont aussi transmis par les principes théologiques, la situation socio-culturelle, l'héritage culturel, notre conception de l'homme, de l'éducation, de l'éducation intégrale, de l'école... Ce que nous avons écrit depuis le début de ce mémoire manifeste clairement notre pensée.

Dans une société pluraliste où s'entremêlent des philosophies éducatives opposées, il est vrai que l'argument de la majorité, de l'intérêt général ou

de la tradition ne suffit plus pour garder le statu quo. Mais faut-il déconfessionnaliser à cause du respect des droits des minorités en matière religieuse? Certains d'entre eux ont-ils raison de demander la déconfessionnalisation de toutes les écoles à partir de la déclaration sur la Liberté religieuse de Vatican II, déclaration dans laquelle il est écrit:

> "la personne humaine a droit à la liberté religieuse. Cette liberté consiste en ce que tous les hommes doivent être soustraits à toute contrainte de la part soit des individus, soit des groupes sociaux et de quelque pouvoir humain que ce soit...".83

Pour eux, la liberté religieuse des individus et des familles dans une société pluraliste sera effective le jour où la religion sera redevenue l'affaire des Eglises et des familles et aura cessé d'être prise en charge par l'Etat dans le cadre d'un système d'écoles publiques et communes.

Réaffirmons que l'argument de la majorité, de l'intérêt général ou de la tradition ne suffit plus pour garder le statu quo. Précisons aussi que l'être humain pris individuellement n'est pas

---

83 Vatican II, Déclaration sur la Liberté religieuse, Editions du Cerf, Paris, 1966, Tome 3, No. 2, p. 173.

le seul sujet de liberté religieuse. Il y a aussi les collectivités considérées comme unités sociales dotées d'une personnalité juridique distincte. Une communauté confessionnelle doit donc pouvoir se donner les moyens indispensables à la formation de ses membres. L'institution scolaire est un de ces moyens privilégiés au Québec, par l'Eglise, depuis des siècles. La communauté catholique, majoritairement, n'est pas prête à s'en départir. Au contraire. Dans le respect et la promotion de la liberté religieuse de tous et de chacun, des catholiques travaillent plutôt à valoriser l'école confessionnelle, tout en voulant garantir par des aménagements et des lois et le droit à la différence et le droit à la liberté de religion.

Après avoir signalé et analysé les objections à la confessionnalité scolaire ou plutôt les arguments en faveur de la déconfessionnalisation, il s'agit d'énoncer notre proposition, comme nous l'avons fait précédemment pour l'enseignement religieux, pour l'animation pastorale et pour le projet éducatif avec dimension chrétienne à l'école. Notre proposition est simple: nous favorisons l'école confessionnelle pour assurer la présence

de la dimension chrétienne à l'école. Cette école aurait ce statut confessionnel pour une période déterminée et à la demande d'une majorité de parents. Cette école confessionnelle n'exclurait ni l'école pluraliste ni l'école laique: elle les appellerait plutôt à titre complémentaire.

Soulignons que nous n'utiliserons ni l'approche légal' te, ni l'approche théologique, ni l'approche historique, ni l'approche pragmatique. Notre intention n'est pas de rejeter l'éclairage qu'elles donnent, ni de nier ou d'ignorer la richesse de leur apport. Nous voulons simplement éviter de nous répéter et nous limiter. Nous nous rattacherons donc à l'approche éducative. Et puisque précédemment nous avons, de façon exhaustive, développé cette approche par l'analyse de ses éléments constitutifs, qu'il nous soit permis ici d'en faire seulement une brève synthèse, donnant ainsi plus d'importance à la justification de la structure confessionnelle.

Parler des jeunes, c'est parler de conceptions, de comportements, de valeurs, d'expériences, de modes de vie différents, variés, pluriels. Lors du "Colloque sur la jeunesse", colloque organisé par

l'Institut québécois de recherche sur la culture, en octobre 1985, Jacques Lazure définit ce qu'est un mode de vie et donne les résultats de son étude sur "les Modes de Vie des Jeunes". Pour lui, un mode de vie, c'est, d'une part, "une orientation de fond qui caractérise et unifie la vie d'une personne et, d'autre part, un ensemble de comportements extérieurs et d'attitudes intérieures qui vont dans le sens de cette orientation".[84] Par son étude, il a découvert chez les jeunes six modes de vie qui se regroupent cependant en trois catégories. La première catégorie implique 50.8% des jeunes interrogés. Ces derniers acceptent généralement de fonctionner à l'intérieur de la société telle qu'elle est définie, construite et régie par des adultes. "Ils souscrivent à l'ensemble des valeurs qui animent la société adulte, des objectifs qu'elle poursuit, des structures et des institutions qu'elle a mises en place et des normes qui règlementent son action sociale".[85] A côté de ceux qui acceptent cette société, il y a une deuxième catégorie de jeunes: ceux qui la refusent

---

84 Jacques Lazure, Les Modes de Vie des Jeunes, notes polycopiées remises au Colloque sur la jeunesse, I.Q.R.C., octobre 1985, p. 2.

85 Ibid.

(15.4%) et une troisième catégorie: ceux qui passent à côté (33.8%). Cette étude nous invite, d'une part, à constater le pluralisme existant et, d'autre part, à trouver des réponses variées pour des attentes et des besoins diversifiés.

Ce pluralisme, au niveau des jeunes, loin d'exclure la recherche de sens, l'inclut au contraire. Cette recherche devient même un besoin urgent, une attente désirée qui demande réponse. Et parce que, depuis des siècles, la religion est un champ de signification aussi bien pour les musulmans et les boudhistes que pour les chrétiens, l'éducation religieuse a fait et fait encore partie de l'éducation intégrale de l'enfant. Au Québec, la famille, l'église et l'école ont joué un rôle unique, différent et complémentaire. Ce rôle relevait de notre conception de l'école, de la société, de l'Eglise et de sa mission.

Ce qui vient d'être dit nous permet-il de justifier, voire de demander l'école confessionnelle? Cette dernière se justifie encore au Québec et, croyons-nous, se justifiera toujours. D'abord, nous nous basons sur la

réalité du pluralisme religieux, sur le droit à la liberté de conscience et sur la logique qui en découle.

Nous nous basons ensuite sur les recommandations des documents étudiés au premier chapitre de ce mémoire. Tous ces documents acceptent et justifient l'école confessionnelle dans le Québec pluraliste d'aujourd'hui.

Mais est-il nécessaire, utile ou opportun d'avoir de telles institutions? Nous passons ainsi de l'ordre idéologique à la réalité, de la théorie à la pratique. Nous acceptons, au point de départ, de discuter d'une réalité complexe, d'un point important mais sensible. Nous n'hésitons pas à le faire car nous nous situons à l'intérieur de l'Eglise, comme chrétien engagé qui par son travail veut de son mieux servir les jeunes, l'éducation, l'école, l'Eglise et la société. Cette prise de position n'a pas la présention de croire qu'elle aborde la question de façon définitive et sous tous ses aspects. Nous ne croyons pas avoir non plus des réponses précises à toutes les interrogations, à toutes les questions, à toutes les objections. Nous nous efforçons,

après étude, analyse et réflexion, de donner une opinion avec ses limites et ses ouvertures. A chacun de le noter, d'en prendre conscience et d'en tirer les conséquences.

Avant de répondre, précisons enfin les niveaux sur lesquels nous nous pencherons. Volontairement, nous négligerons les niveaux post-secondaires (collégial et universitaire) pour n'envisager que le secondaire et le primaire, pris globalement comme formant une seule et même réalité. Nous voulons ainsi limiter notre travail, les niveaux post-secondaires pouvant faire l'objet d'un autre rapport de recherche.

Cette école confessionnelle est-elle nécessaire au point que, ne l'ayant pas, l'éducation chrétienne des jeunes serait en péril? Nous devons, face à cette interrogation, répondre par la négative. Il peut y avoir d'autres moyens pour éduquer chrétiennement les jeunes. Comme il ne faut pas réduire la pastorale des jeunes à la pastorale scolaire, évitons de réduire l'éducation chrétienne à l'école confessionnelle. Nier cette nécessité absolue, nécessité de moyen, ce n'est pas se refuser à admettre une nécessité relative.

Et pourquoi l'école confessionnelle serait-elle si utile? Parce qu'elle se présente comme un moyen, comme un excellent moyen éprouvé à travers tous les pays du monde, depuis plusieurs siècles, pour atteindre l'éducation chrétienne. Une idée, une idéologie a besoin d'un corps, d'une structure pour progresser et se maintenir. Pourquoi en serait-il autrement pour l'éducation chrétienne?

L'expérience, la tradition, en ce sens, est un argument de valeur. Voyons ce qui s'est fait dans d'autres pays, ce qui se fait actuellement: nous ne voudrons pas abandonner ce moyen si important, si utile pour atteindre une fin. Accepter l'utilité d'un moyen n'est pas accepter l'opportunité de ce même moyen. Aussi, nous empressons-nous de justifier l'opportunité de l'école catholique. Nous appuyons cette affirmation et la défendons d'abord à partir des arguments développés plus haut concernant le jeune, le jeune en quête de sens, la religion comme champ de signification, l'éducation intégrale, le projet éducatif.

À ces arguments, nous ajoutons la force des besoins. Des étudiants ont besoin d'une

institution qui, par sa vie et par ses règlements, les soutienne, les sécurise et les assure de la présence des valeurs chrétiennes sur lesquelles ils veulent réfléchir. Cette institution correspond aussi aux désirs, aux attentes et aux besoins de parents qui, par tradition, par satisfaction, par conviction, par engagement personnel, la réclament. Pour eux, ce milieu est à privilégier car il transmet une culture d'inspiration chrétienne, véhicule les valeurs chrétiennes, offre une catéchèse excellente et une pastorale dynamique.

Cette école confessionnelle peut aussi servir de signe pour la démocratie, de point de rencontre, de base de dialogue et d'exemple de collaboration entre l'Eglise et l'Etat. Elle peut même apporter à l'école pluraliste et à l'école neutre , et cela dans une franche collaboration, une compétition bénéfique et une complémentarité certaine. Enfin, dans les circonstances actuelles du Québec, il est encore opportun pour l'Eglise d'agir au niveau de tous les engagements humains, personnels et collectifs. Pour ce faire, elle utilise structures et institutions considérées aussi comme un service placé lui-même sous l'animation de

l'Esprit. Elle s'en sert comme signe, exemple et canal de bonne éducation et de bonne éducation chrétienne.

Tous ces arguments ainsi rassemblés pour soutenir notre pensée ne nous font nullement oublier le pluralisme, le droit des parents à éduquer leur enfant selon leur choix, le droit à la différence, le droit à la liberté de conscience et à la liberté religieuse. Et c'est pour cela que nous proposons, à côté de l'école confessionnelle, l'existence et de l'école pluraliste et de l'école neutre. Mais avant d'aborder ce que seraient et cette école pluraliste et cette école neutre, deux interrogations subsistent quant à l'école confessionnelle.

Cette école garderait-elle son statut confessionnel à vie? Sinon, qui prendrait l'initiative pour le conserver ou l'enlever? Dans la logique de ce qui précède, il faut s'arrêter et réfléchir sur le "projet éducatif de l'école" non seulement pour le définir mais aussi pour constater les conséquences de cette définition. De cette façon, nous trouverons réponse à nos questions.

Si le projet éducatif est:

- la clarification de ce qu'on veut réaliser en vue de l'éducation des jeunes;

- la volonté de faire avancer l'école dans un sens voulu et choisi;

- la démarche entreprise par les étudiants, parents, éducateurs de l'école en vue de se doter d'un plan de développement à réaliser et à évaluer, il se pourrait qu'après évaluation ou à la suite de changement de parents, d'éducateurs, d'étudiants, le sens choisi pour faire avancer l'école ne soit plus à l'intérieur d'une école confessionnelle ou par un projet éducatif avec dimension chrétienne. La volonté commune pourrait s'exprimer autrement. Dès lors, librement et démocratiquement, dans le respect de chacun, l'école pourrait perdre son statut confessionnel.

Afin d'éviter imbroglio, insatisfaction, insécurité et afin surtout d'administrer et d'éduquer, il faudrait que l'étude du changement

Si le projet éducatif est:

- la clarification de ce qu'on veut réaliser en vue de l'éducation des jeunes;

- la volonté de faire avancer l'école dans un sens voulu et choisi;

- la démarche entreprise par les étudiants, parents, éducateurs de l'école en vue de se doter d'un plan de développement à réaliser et à évaluer, il se pourrait qu'après évaluation ou à la suite de changement de parents, d'éducateurs, d'étudiants, le sens choisi pour faire avancer l'école ne soit plus à l'intérieur d'une école confessionnelle ou par un projet éducatif avec dimension chrétienne. La volonté commune pourrait s'exprimer autrement. Dès lors, librement et démocratiquement, dans le respect de chacun, l'école pourrait perdre son statut confessionnel.

Afin d'éviter imbroglio, insatisfaction, insécurité et afin surtout d'administrer et d'éduquer, il faudrait que l'étude du changement

de statut ne se fasse qu'à tous les cinq ans, qu'elle se fasse à la demande des parents, en concertation avec la direction, les éducateurs et des étudiants. Voilà notre réponse aux deux interrogations qui subsistaient. Mais que seraient cette école pluraliste et cette école neutre?

Ayant un projet éducatif qui ne ferait référence à aucune confession religieuse particulière, l'école pluraliste serait non seulement ouverte au fait religieux mais elle s'impliquerait dans le développement de la foi de ceux qui en feraient la demande. Et elle le ferait de la façon suivante. Si le nombre d'étudiants et la compétence d'éducateurs le permettaient, l'école offrirait l'enseignement religieux propre à diverses confessions religieuses et/ou un cours d'étude des religions et/ou un cours de morale pour étudiants qu'aucune confession religieuse rejoint. Même l'animation pastorale pourrait y être offerte à ceux qui le demanderaient.

Quant à l'école neutre, elle se définit ainsi:

"Une école non confessionnelle axée sur une conception positiviste et pragmatique de l'homme sans aucune référence à la religion; il s'agirait alors d'une école humaniste, au sens philosophique du terme, où l'on dispenserait un enseignement de morale naturelle à l'exclusion de tout enseignement religieux".86

Cette école offrirait à ses étudiants un cours de formation morale non confessionnelle, basé sur la mise en oeuvre d'un processus de maturation du jugement moral et non sur la transmission d'un contenu normatif.

Nous voici arrivé au terme de notre proposition concernant l'enseignement religieux, l'animation pastorale, le projet éducatif chrétien et la confessionnalité de l'école publique et commune de niveau primaire et secondaire du Québec. Cette proposition nous la résumons ainsi: après avoir opté pour l'enseignement religieux (l'enseignement moral devenant optionnel), après avoir demandé cet atelier de pratique évangélique qu'est l'animation pastorale pour tous ceux qui suivent l'enseignement religieux sans exclure systématiquement et automatiquement de toutes les activités pastorales tous ceux qui suivent

---

86 Ministère de l'éducation du Québec, L'école québécoise, énoncé de politique et plan d'action, Editeur Officiel du Québec, 1979, p. 23.

l'enseignement moral, après avoir proposé que cet enseignement religieux et cette animation pastorale s'insèrent dans un projet éducatif à dimension chrétienne, projet manifestant la volonté commune de faire avancer l'école dans le sens d'une éducation intégrale et d'une éducation aux valeurs chrétiennes, nous avons privilégié l'école confessionnelle en signalant son utilité et son opportunité. Cette préférence ne voulait cependant pas ignorer la réalité du pluralisme. C'est pourquoi en proposant, à côté de l'école confessionnelle, et l'école pluraliste et l'école neutre, nous affirmions la nécessité, voire l'urgence d'introduire progressivement dans notre système scolaire une plus grande diversité.

Mais cette prise de position face à l'école publique et commune du Québec s'applique-t-elle aussi à l'école privée du Québec? Précisons notre pensée.

L'analyse des documents tant d'organismes publics que de la hiérarchie ecclésiastique catholique et l'analyse des arguments mis de l'avant par les différentes approches (légaliste, théologique, historique, pragmatique et éducative) peuvent-

elles éclairer notre opinion face à l'école privée et surtout face à l'école privée ecclésiale? Pourrions-nous appliquer au Séminaire des Trois-Rivières ce qui vient d'être dit concernant l'école publique et commune?

Cette dernière question est importante car nous voulons aider les personnes qui y oeuvrent à faire l'analyse de la situation et y apporter les améliorations et/ou changements opportuns, utiles, nécessaires pour continuer ainsi à répondre aux objectifs d'éducation, aux besoins et aux attentes des étudiants, des parents, de la société et de l'Eglise.

De nouveau, nous sommes aux prises avec les mêmes dilemmes:

- faudrait-il offrir aux étudiants l'option entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral?

- l'animation pastorale serait-elle obligatoire pour tous?

- le projet éducatif et sa dimension chrétienne

seraient-ils avantagés à être revus, précisés et promus?

- la confessionnalité de l'institution devrait-elle être remise en question?

Pour y répondre, nous utiliserons synthétiquement les mêmes approches.

CHAPITRE III

Application au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières

Les questions soulevées dans et par la population au sujet de l'école québécoise publique et commune atteignent même l'institution privée. Questionnée par l'extérieur, l'institution privée l'est aussi de l'intérieur. Etudiants, éducateurs, parents du privé vivent, au même rythme, le même pluralisme que ceux du public. C'est pourquoi il nous semble opportun de nous pencher sur ces questions. Cette étude nous permettra de discerner ce qui mérite d'être conservé et ce qui exige d'être dépassé. Conscient de l'héritage reçu, nous serons invités aussi à construire avec prudence et audace le futur. C'est notre façon d'être fidèle à la tradition, c'est-à-dire de continuer l'acte d'instituer pour répondre aujourd'hui aux objectifs d'éducation, aux besoins et aux attentes des étudiants, des parents, de la société et de l'Eglise.

3.1 Approches utilisées

Lorsque, au Séminaire, nous parlons d'enseignement religieux, de pastorale, de projet éducatif et de confessionnalité, certains s'appuient immédiatement sur la charte et les objectifs connus par et dans la population pour expliquer et justifier la situation actuelle; d'autres s'en remettent plutôt au geste d'instituer de l'Eglise qui a

droit à ses institutions pour ses membres; d'autres jettent un regard sur l'histoire et sur la longue tradition de cette maison d'éducation; d'autres veulent plutôt partir de l'étudiant, de sa recherche de sens, de la religion comme champ de signification, de la demande des parents, du pluralisme de la société et de la mission de l'Eglise pour justifier l'enseignement religieux, l'animation pastorale, le projet éducatif et la confessionnalité du Séminaire.

Après avoir abordé ces questions avec les forces et les limites de ces approches, nous faudra-t-il prévoir des changements, des modifications, des améliorations? Faudra-t-il s'orienter vers un plan de redressement? de consolidation? de développement? Voilà des questions auxquelles nous répondrons avant de conclure ce mémoire.

3.1.1 Approche légaliste

C'est en regardant les anciens annuaires du Séminaire et/ou les prospectus actuels que nous découvrons énoncés, de façon différente cependant au cours des années, les mêmes buts ou les mêmes objectifs: fournir à l'Eglise et à la Patrie (Religioni et Patriae) des chrétiens et des citoyens. Le prospectus de l'année 1986-1987, page 1, le mentionne en ces mots:

Objectif général:

C'est en se mettant au service de Dieu et des hommes que le Séminaire des Trois-Rivières cherche à assurer à ses élèves un milieu de vie scolaire favorable à l'acquisition et l'épanouissement des valeurs humaines et chrétiennes pour ainsi les préparer non seulement à des études supérieures mais surtout à leur rôle de chrétiens et de citoyens dans la société.

Objectifs spécifiques:

Pour y arriver, les différents services mettent l'accent sur:

- la formation chrétienne;
- la formation académique.

Ces mots reprennent ce qui s'écrivait dans le prospectus de 1957-1958, page 12:

Les professeurs du Séminaire ne bornent pas leurs efforts à l'enrichissement des intelligences. La formation morale des jeunes gens qui leur sont confiés les préoccupe avant tout. L'éducation qu'ils donnent est basée surtout sur la formation religieuse. Dans tout le cours, l'enseignement du catéchisme tient le premier rang. On y ajoute l'étude des Evangiles, de l'histoire sainte, de l'histoire de l'Eglise, de la liturgie, de l'apologétique, etc. Cet enseignement atteint plus que les cerveaux. Il s'applique à faire de nos élèves des hommes dans le sens le plus complet et le plus chrétien du mot. La Congrégation de la Sainte-Vierge, la J.E.C., la Ligue Missionnaire, le Scoutisme, contribuent à entretenir dans la communauté une vie de dévouement et d'apostolat dont tous bénéficient.

A cette formation chrétienne fondamentale s'ajoutent d'autres efforts pour préparer les élèves à leurs devoirs sociaux futurs. Le Cercle d'étude, l'Académie, sont autant de sociétés qui forment au travail, à la discussion de divers problèmes historiques ou sociaux, au soin du langage, au respect de sa personne et au souci

d'une distinction de bon aloi. L'Association des jeux s'intéresse à la vie physique et elle voit à ce que les récréations soient occupées par des jeux, des concours, des exercices qui contribuent à distraire les élèves et à les entretenir en bonne santé.

L'enseignement classique vise à donner à l'enfant une culture aussi large et aussi approfondie que possible. Il assouplit l'esprit, élargit les horizons, forme le jugement, développe l'initiative, donne le sens et le goût du beau, discipline les facultés littéraires et forme les jeunes à l'art de la plume et de la parole publique. A l'enseignement des lettres latines, grecques et françaises, il joint celui de l'histoire, des mathématiques, des sciences naturelles et de l'anglais. Il se couronne par des études philosophiques qui mûrissent l'esprit des jeunes et leur apprennent à raisonner et à penser par eux-mêmes.

Cette ligne directrice s'appuie sur la charte d'incorporation du Séminaire. S'appuyer sur ces textes, n'est-ce pas là une approche légale de grande valeur? Certes, mais il nous faut aussi tenir compte d'autres éléments tout aussi déterminants.

3.1.2 Approche théologique

C'est sur la mission de l'Eglise vis-à-vis surtout des baptisés que s'appuie cette approche. Cette mission, c'est d'évangéliser, c'est-à-dire d'annoncer à tous la bonne nouvelle du Salut, d'engendrer par le baptême de nouvelles créatures

dans le Christ et de les éduquer à vivre en fils de Dieu. Et pour y parvenir, l'Eglise se sert de moyens qu'elle adapte aux besoins des personnes et aux circonstances de lieu, de temps. C'est pour remplir cette mission qu'elle privilégie l'enseignement religieux, la pastorale, le projet éducatif et l'école catholique.

"C'est pour remplir sa mission qu'elle établit des écoles catholiques, parce qu'elle voit dans l'institution scolaire un moyen privilégié de formation intégrale, en ce qu'elle est un lieu où se développe et se transmet une conception du monde, de l'homme et de l'histoire".87

"C'est le Christ qui est aussi, par conséquent, le fondement du projet éducatif de l'Ecole catholique...qui tend assurer la synthèse entre la culture et la foi, d'une part, entre la foi et la vie, d'autre part".88

Des raisons semblables ont sans doute été, en partie, à l'origine de la fondation du Séminaire. Il ne faut pas non plus exclure de la pensée des fondateurs le goût, le désir et la volonté de servir l'homme et la société. Cette idée d'instituer ainsi existerait-elle encore aujourd'hui? Sans doute chez un petit nombre. Mais ce nombre serait-il suffisant pour créer une

---

87 Sacrée Congrégation pour l'éducation catholique, L'école catholique, Rome, 1977, No. 8, p. 7.

88 Ibid., No. 34, p. 15.

école d'enseignement privé catholique? Il y aurait sans doute plus facilement accord pour mettre les forces vives au service d'un enseignement religieux de qualité, d'une pastorale renouvelée et d'un projet éducatif à dimension chrétienne.

3.1.3 Approche historique

Les 125 années d'existence du Séminaire représentent, pour d'autres, une force à ne pas négliger. Tant au niveau des étudiants, des éducateurs, des parents que de la population, le Séminaire a été identifié comme une institution catholique qui accordait à la formation chrétienne une grande importance: enseignement religieux, direction spirituelle, apostolat, vocation, liturgie, règlements... Une longue tradition s'est développée. Mais cet héritage est-il assez fort pour faire vivre le présent et construire le futur? La réalité actuelle, les valeurs nouvelles, les défis d'aujourd'hui ne peuvent se contenter de la richesse du passé. Il nous faut passer au discernement pour exercer, en adultes créateurs et responsables, un nouveau leadership en enseignement religieux et en pastorale, et ce,

grâce à un projet éducatif reprécisé et renouvelé. L'histoire ne se limite jamais au statu quo. Elle invite plutôt à vivre le présent et à construire le futur.

3.1.4 Approche pragmatique

Faut-il se satisfaire de ce qui se fait au Séminaire des Trois-Rivières sous prétexte que ça va assez bien, qu'il ne faut pas tout remettre en question, difficultés et problèmes devant se résoudre au fur et à mesure de leur apparition, et ce, grâce aux personnes qui, en plein feu de l'action, sauront trouver solution et accommodement?

Une telle approche représente des avantages évidents mais ne réussit pas, comme les trois approches précédentes, à établir un large consensus parce que, d'une part, elle ne dévoile pas ses points d'appui, et parce que, d'autre part, elle manque de vision, d'avenir.

Explorons alors une autre approche: l'approche éducative.

3.1.5 Approche éducative

3.1.5.1 Les jeunes du S.T.R.

Comme la jeunesse du Québec, les jeunes du Séminaire ne forment plus un tout homogène. Ils ont des conceptions, des comportements, des expériences, des valeurs différentes. Ils vivent dans un contexte de pluralisme et de fragmentation où non seulement plusieurs modes de vie sont théoriquement possibles mais existent effectivement.

Chez certains, le statut économique et social révèle des signes de dépendance alors que, chez la majorité cependant, cela n'a pas une influence prépondérable pour plusieurs raisons. Certains reçoivent de l'aide financière de leurs parents; d'autres ont un travail de fin de semaine ou profitent de l'été pour s'impliquer communautairement selon diverses modalités: sports, musique, théâtre, bénévolat, activités pastorales...

Ce qu'ils aiment, c'est le sensoriel, la

connaissance émotive et affective, l'intuition au lieu de la pensée rationnelle et logique, le plaisir, la sensation forte, le nouveau, le rapport direct, le spontané. Ils sont ainsi tributaires de la télévision, de la radio, des vidéos, de la mode. La situation se complique alors lorsqu'ils entrent dans la société qu'est l'école. De là, difficultés d'adaptation et confusion, que certains vivent quotidiennement.

Les étudiants viennent au Séminaire pour des raisons variées: les uns, pour l'aspect académique; d'autres, pour la bonne réputation; d'autres, pour l'organisation de la vie étudiante et disciplinaire; d'autres, pour la pratique des sports, d'autres, pour l'éducation chrétienne qui s'y donne.

3.1.5.2 Ces jeunes en quête de sens

Même si l'éducation chrétienne n'est pas prioritaire, elle reste importante car

les élèves du Séminaire, comme tous les jeunes et comme tous les adultes, sont à la recherche de sens. Ils veulent connaître le sens de la vie, le pourquoi de la vie, de la souffrance, de la mort, de la pauvreté, de la maladie...

3.1.5.3 La religion, champ de signification

Parce que, par sa nature, la religion est un champ de signification et que son rôle est et de relire (relegere) et de relier (religare), l'enseignement religieux et la pastorale scolaire au Séminaire doivent donner un éclairage sur ces questions fondamentales que ni la science ni la technologie n'élucident.

Outre cette fonction de signification, enseignement religieux et pastorale ont aussi une fonction d'appartenance, d'intégration, de contact avec le sacré et de guide moral.

3.1.5.4 L'éducation religieuse, partie de l'éducation intégrale

Au Séminaire, comme dans toute école québécoise publique ou privée, l'éducation intégrale de la personne, tant au plan physique, intellectuel, social, affectif que moral et religieux, est un objectif avoué. Et vouloir enlever un de ces aspects, ce serait atrophier l'éducation intégrale d'une de ses composantes essentielles, pénalisant ainsi l'étudiant qui se verrait ainsi privé d'un élément essentiel à sa formation.

3.1.5.5 Projet éducatif de l'école

Même si le Séminaire n'a jamais eu un projet éducatif formulé et présenté sous la forme actuellement demandée, avec la terminologie nouvelle de finalités, d'objectifs généraux et spécifiques, d'activités à réaliser pour atteindre ces objectifs et de mécanismes connus pour évaluer et les activités et

L'atteinte des objectifs, le Séminaire a toujours eu le bonheur et la joie d'avoir des éducateurs capables de travailler ensemble pour établir ce qu'il fallait faire et ne pas faire pour bien éduquer et atteindre l'excellence. A partir et en tenant compte des objectifs écrits dans l'Annuaire ou le Prospectus annuel, ils ont toujours oeuvré sous la bannière d'un mot d'ordre, de priorités, d'aspects à améliorer. Cette volonté était connue des étudiants, des éducateurs, des parents et des administrateurs.

L'étudiant, les valeurs chrétiennes et humaines, l'excellence académique, la formation humaine et sociale, le témoignage et l'exemple des éducateurs, les bonnes relations entre étudiants, professeurs, direction et parents ont toujours été des préoccupations que tous et chacun portaient. Ne faudrait-il pas alors prendre le temps de repréciser et de formuler ce projet éducatif pour le porter, sous une forme nouvelle et

actuelle, à la connaissance de tous: étudiants, éducateurs, directeurs, administrateurs, parents, population? Nous jugeons le temps venu de travailler en ce sens.

3.1.5.6 Notre société pluraliste

Nous le croyons d'autant plus que la diversité ne cesse de grandir dans le Grand Trois-Rivières Métropolitain et qu'elle apporte idées, conceptions, modes, visions, attitudes et comportements divers. Cette pluralité n'invite pas au statu quo mais à la créativité, au renouvellement, au dépassement...et au droit à la différence.

Vivant cette réalité, le Séminaire, après avoir réfléchi, consulté et échangé sur ses objectifs ainsi qu'après les avoir confrontés à ceux des autres, devrait, dans le respect de ses spécificités, annoncer avec joie et courage ses couleurs: celles de

l'institution, des éducateurs et de la direction. Ce serait contribuer à l'apport éducatif et culturel d'une population et d'un milieu.

3.1.5.7 Mission de l'Eglise

Annoncer ses couleurs, voilà une priorité pour le Séminaire. Pourquoi? Parce que l'Etat ayant établi un bon système public et commun d'éducation, le Séminaire n'est-il là que pour offrir aux étudiants, aux parents et à la société le libre choix entre le public et le privé?

Cette raison du libre choix justifie pleinement l'existence d'une école privée. Les couleurs du Séminaire seraient alors celles d'une institution privée. Tout en étant cela, le Séminaire se limite-t-il à cet aspect? Le Séminaire pourrait, par exemple, être un lieu d'expérience et d'accompagnement pédagogique de qualité: ses couleurs seraient sa valeur académique.

L'activité sportive et l'activité culturelle pourraient être maximisées et devenir le point d'attraction pour étudiants et parents: le Séminaire aurait d'autres couleurs.

La question principale reste la suivante. D'une part, le Conseil d'administration du Séminaire qui a reçu de la Corporation présidée par l'Evêque du diocèse, pour une période déterminée, délégation de tous les pouvoirs et, d'autre part, les éducateurs, les parents, les étudiants veulent-ils mettre en valeur l'enseignement religieux, l'animation pastorale, le projet éducatif et la confessionnalité? Acceptent-ils de garder cette institution pour continuer à innover? Se sentent-ils chaque jour responsables de la mission de l'Eglise, c'est-à-dire se sentent-ils responsables de conduire des étudiants et des adultes à une foi adulte et personnelle, dans la liberté et la charité? Nous le croyons. Les raisons qui appuient cette décision sont

les suivantes:

les élèves du Séminaire sont, comme toute autre personne, en quête de sens. La religion est pour eux un champ de signification, intéressés et/ou ayant droit comme les autres à l'éducation intégrale incluant la dimension religieuse et spirituelle. Le projet éducatif du Séminaire a toujours inclu depuis 125 ans la formation chrétienne, humaine et académique pour servir "l'Eglise et la Patrie". Les membres de la Corporation et du Conseil d'administration, des membres du personnel enseignant, des parents et des étudiants veulent que le Séminaire continue sa mission éducative. Mais faut-il prévoir des changements, des modifications, des améliorations? Faut-il s'orienter vers un plan de redressement, de consolidation, de développement? Toutes ces questions nous invitent à la réflexion, à la consultation, au discernement et à des prises de décisions. Nous entrons

maintenant dans une nouvelle étape: celle de faire des propositions, propositions que nous accompagnerons de recommandations.

3.2 Nos propositions et recommandations

3.2.1 Enseignement religieux

Déduisons, de ce qui précède, notre proposition et nos recommandations concernant l'enseignement religieux au Séminaire.

D'abord affirmons qu'il faut offrir cet enseignement religieux. Mais que faut-il offrir? Uniquement l'enseignement religieux catholique, et ce, aux cinq niveaux du secondaire? Se référant à la pensée des Evêques du Québec, pensée exprimée en mai 1984, nous disons:

"Un enseignement religieux qui met l'accent sur la vie de foi apparaît approprié aux jeunes du primaire et, dans l'ensemble, à ceux du premier cycle du secondaire...alors que l'enseignement religieux qui vise tout particulièrement à faire accéder les jeunes à l'intelligence de la foi et leur propose le mystère chrétien de façon systématique, serait au niveau du deuxième cycle

du secondaire".89

Le premier qui met l'accent sur la vie de foi serait caractérisé par les "phases de profession de foi, conversion du coeur, célébration du mystère et profession de foi".90 Le second qui vise l'intelligence de la foi, tout en conservant une dimension catéchétique, revêt un caractère plus didactique..."il s'agit de faire connaître ce mystère sous toutes ses dimensions (intellectuelles, affectives, personnelles et communautaires) et d'inviter les jeunes à se situer personnellement face aux exigences de la foi chrétienne".91

Il s'agit donc d'offrir l'enseignement religieux catholique aux étudiants. Mais cet enseignement religieux sera-t-il obligatoire ou optionnel? Voilà une question que porte le milieu depuis plusieurs années et à laquelle il nous faudrait répondre avec clarté, sachant ensuite qu'il faudra voir à appliquer cette décision.

---

89 Assemblée des Evêques du Québec, L'enseignement religieux catholique: orientations pastorales, A.E.Q., Montréal, 1984, Nos. 9 et 10, pp. 13 et 14.

90 Ibid., No. 9, p. 13.

91 Ibid., No. 10, p. 14.

Dans leur déclaration "Le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens", déclaration publiée le 18 mars 1982, l'Assemblée des Evêques du Québec soutenait:

"tout bien considéré et sans oublier que cette question relève en dernier ressort du Comité Catholique, nous serions d'accord pour que le régime pédagogique des écoles publiques québécoises offre l'option entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral".92

Cette idée exprimée par nos Evêques est reprise d'abord dans le Livre Blanc du M.E.Q. (4.2.4 et b, c, d, e, f) puis par le Comité Catholique dans ses "Recommandations au sujet de l'énoncé de politique concernant la réforme scolaire (3.1)". "L'analyse de la situation l'a conduit à décider de modifier son règlement et d'instaurer son régime d'option".93 L'analyse de la situation au Séminaire nous incite aussi à énoncer, pour le Séminaire, la première d'une série de propositions, proposition qui sera toujours accompagnée de recommandations. Comme pour

---

92 Assemblée des Evêques du Québec, Le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens, Document officiel, Réf. 30, 18 mars 1982, No. 5, p. 2.

93 Comité Catholique, Recommandations au sujet de l'énoncé de politique sur la réforme scolaire, Direction des communications, décembre 1982, No. 3.1, p. 9.

l'école publique, nous proposons au Séminaire l'option entre l'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral. Voici les raisons.

Les élèves du Séminaire viennent, pour la très grande majorité, des écoles primaires publiques; ils vivent le même pluralisme, reçoivent les mêmes idées et conceptions, développent les mêmes façons de penser, d'agir et d'être. Combien auront pris en totalité ou en partie, durant le primaire, l'option de l'enseignement moral? Leurs parents, côtoient les autres adultes de notre société où s'affrontent et s'entrechoquent des idées, des attitudes et des comportements aussi variés que différents. Ce régime d'option sera pour eux occasion de reprendre conscience qu'ils sont les premiers responsables de l'éducation religieuse et morale de leur enfant? Le fait de prendre position ne peut les laisser indifférents face au suivi familial qui est attendu. Le décalage entre l'enseignement religieux donné en classe et le tonus de vie spirituelle de leur famille serait amoindri. On éviterait même que, dans certains cas, cet écart se transforme en fossé voire en contradiction. "Envisager d'offrir l'enseignement religieux catholique à titre d'option, ce n'est

pas trahir un idéal, abandonner un acquis historique. Ne serait-ce pas tout simplement être sensible aux besoins concrets d'un milieu en pleine évolution et de plus en plus pluraliste"?[94] Ce serait alors une réponse à des besoins et aussi une façon d'assurer une meilleure qualité de formation religieuse et morale. En effet, des élèves intéressés, des professeurs motivés, des parents engagés dans et par le choix de l'option, "voilà des éléments propres à valoriser l'éducation religieuse et morale et à en favoriser la qualité".[95] Avec des étudiants intéressés, les enseignants assureront d'abord une présentation systématique de la personne et du message de Jésus-Christ pour éclairer la recherche de sens du jeune. Ils dispenseront aussi plus facilement leur enseignement. Ils inciteront enfin l'élève à célébrer sa foi avec ceux qui partagent ses croyances et à la confesser dans la vie quotidienne à travers des engagements concrets.

Afin d'évaluer la faisabilité de cette

---

94 Comité Catholique du Conseil supérieur de l'éducation, L'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral dans l'école catholique, Direction des communications du Conseil supérieur de l'éducation, mai 1982, p. 3.

95 Ibid., p. 4.

proposition, d'en discerner toutes les implications, d'assurer la qualité et le succès de ce régime d'option, nous joignons à cette proposition la recommandation suivante:

que soit mis sur pied, dans les plus brefs délais possibles, un comité formé d'enseignants, de parents et de membres de la direction afin d'apporter des réponses à ces questions:

- faut-il établir cette option à tous les niveaux du secondaire ou au deuxième cycle seulement:

Pour apporter la réponse la plus complète à cette question, ne faut-il pas partir du fait que certains au primaire n'auront reçu que l'enseignement moral? Seront-ils invités à nos examens d'admission? S'ils sont admis à passer ces tests et s'ils les réussissent, peuvent-ils espérer continuer dans l'enseignement moral? En ont-ils le droit? Le projet éducatif d'une école catholique peut-il ne pas tenir compte de ce droit? Faut-il clarifier et préciser le projet éducatif avant d'inviter des étudiants à passer un test d'admission? La question ainsi soulevée ne

concerne pas seulement les rapports entre droits individuels et droits collectifs mais aussi la nature, la conception et le rôle de l'école confessionnelle.

Dans le cas contraire,

- faut-il l'établir par étape?

- faut-il préparer nos éducateurs pour cette tâche d'enseignement ou aller chercher à l'extérieur des spécialistes et cela dans le respect de notre convention collective?

- quand et comment informer parents, éducateurs et étudiants?

- quels seront les instruments d'information?

- quels manuels utiliserons-nous?

- quel calendrier d'implantation établirons-nous?

Nous croyons que ce que nous proposons se situe dans une ligne de continuité en même temps que

dans une perspective d'avenir. C'est rester fidèle au geste d'instituer que d'instituer constamment à partir de nos objectifs et en tenant compte de la réalité et des besoins.

Ce régime d'option influencera-t-il le rôle et l'exercice de l'animation pastorale? Nous le pensons. C'est pourquoi nous insistons pour affirmer qu'il serait opportun de profiter de cette occasion pour repenser, repréciser et donner un souffle souveau à la pastorale non seulement au niveau des étudiants mais aussi au niveau des éducateurs, des parents et des communautés chrétiennes.

3.2.2 Animation pastorale

En pastorale, à cause de la réalité mouvante et changeante, nous sommes toujours confrontés à de nouveaux besoins, à de nouvelles attentes, à de nouveaux défis. Même s'ils peuvent être différemment formulés selon les milieux et les époques, c'est à partir des objectifs que nous avons à trouver réponses à ces besoins, attentes et défis. Ceux-ci, nous les retrouvons au niveau des étudiants, des éducateurs, des parents, et

tout cela en lien avec les communautés chrétiennes.

Réalité distincte de l'enseignement religieux, l'animation pastorale doit le compléter et l'actualiser comme atelier de partage évangélique, atelier riche d'activités à l'intérieur et à l'extérieur de l'école, atelier visant, d'une part, à développer les convictions et les attitudes chrétiennes des jeunes et, d'autre part, à faire l'expérience et l'apprentissage de la vie et des valeurs évangéliques. Rappelons que, selon Voies et Impasses, l'animation pastorale est un atelier:

"de recherche de sens, à la lumière de l'évangile;

d'apprentissage de la vie en commun, de la vie en communion;

d'apprentissage de la prière, de la méditation, de la célébration;

d'apprentissage de la conduite morale, de l'enseignement inspiré et motivé par la foi en Jésus-Christ;

d'apprentissage de l'intégration personnelle de la culture et de la foi".96

A cause du contenu même de la pastorale, parce

---

96 Comité Catholique du Conseil supérieur de l'éducation, Voies et Impasses, Québec, Tome 5, 1980, pp. 19 et 20.

qu'elle se fait dans un contexte académique modifié suite à l'implantation du régime d'option entre l'enseignement religieux et l'enseignement moral, elle se doit d'être nécessairement offerte aux étudiants ayant choisi l'enseignement religieux. Quant à ceux qui ont choisi l'enseignement moral, ils devraient être invités à participer et à prendre des responsabilités dans les activités prises en charge par la pastorale mais qui ne se rattachent ni à la foi ou à une religion: ex.: accueil des nouveaux, Noel du Pauvre... Quant aux activités pastorales confessionnelles culturelles, ex.: la sacramentalisation, ils ne devraient en être ni exclus, ni inclus automatiquement et systématiquement. Nous proposons, au contraire, qu'à chaque activité pastorale liturgique, une information sur le contenu de l'activité et une invitation leur soient adressées, chaque étudiant en enseignement moral ayant à y apporter une réponse personnelle et libre.

Cette proposition diffère de celle avancée pour l'école publique, proposition énoncée précédemment. Pourquoi? A cause de la spécificité du Séminaire, spécificité connue dans

et par la population depuis 125 ans et spécificité rappelée aux parents et aux étudiants lors du choix de l'option (en mai) et au début de chaque année (en septembre).

A cette proposition s'ajoutent les trois suivantes concernant les éducateurs du Séminaire, les parents et les communautés paroissiales.

Au niveau des éducateurs, nous proposons qu'il y ait réflexion, échange, éclairage de spécialistes si utile et demandé, pour premièrement mieux comprendre et situer l'atelier d'apprentissage de la prière et de la célébration à l'intérieur de la pastorale scolaire et, deuxièmement, pour valoriser l'apprentissage de la conduite morale, de l'engagement inspiré et motivé par la foi en Jésus-Christ.

Notre troisième proposition concerne les parents. Comme il devient de plus en plus évident que l'animation pastorale scolaire risque de produire peu de fruits si elle n'assure pas des liens plus organiques avec les familles, nous proposons qu'il y ait recherche de voies de collaboration et de concertation au niveau de l'éducation de la foi.

Cette tâche demande temps, énergie, créativité, partage de responsabilités. C'est un défi à relever.

Enfin, et c'est là notre quatrième et dernière proposition concernant l'animation pastorale, nous inviterions les curés de paroisses intéressés par un projet-pilote de collaboration et de concertation "S.T.R. - Paroisses", à former, avec des responsables du Séminaire, un groupe de travail. Ce groupe de travail, dans un premier temps, ferait le listing de tous les liens existant déjà entre le S.T.R. et les paroisses (liens créés et par des étudiants et par des éducateurs: laïcs et prêtres et par des parents). Dans un deuxième temps, ce groupe aurait pour mandat d'étudier, d'identifier, de prioriser et de proposer des avenues possibles d'un travail conjoint, tout en suggérant un échéancier de travail simple, réaliste et susceptible d'établir de meilleurs liens S.T.R.-Paroisses. Reprenant l'expression de l'ancien ministre Camille Laurin, il faut "plus que jamais établir des ponts et passerelles entre les écoles, les familles et les

communautés chrétiennes".97

Dans la logique de ces quatre propositions concernant l'animation pastorale au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières, nous recommandons:

- que le Comité de pastorale, en s'adjoignant d'autres personnes si cela était jugé opportun et utile par la direction du Séminaire, se penche sur la faisabilité et l'opérationnalisation de la première proposition tout en incluant une réponse aux questions suivantes: faut-il offrir aux étudiants du primaire n'ayant pas reçu l'initiation sacramentelle, des catéchèses antécédentes et des catéchèses initiatiques? Si oui, qui fera cette proposition? qui donnera ces catéchèses? quand? comment? qui impliquera les parents? comment? quand?

- trouve les mécanismes et les instruments de réflexion et d'échange portant premièrement sur l'atelier d'apprentissage de la prière et

---

97 Dr. Camille Laurin, Allocution au congrès de l'Association québécoise des conseillers au service de l'éducation chrétienne, 13 octobre 1982, texte dactylographié, p. 15.

de la célébration et sur ses modalités d'implication et d'application et, deuxièmement, sur l'atelier de l'apprentissage de la conduite morale, de l'engagement inspiré et motivé par la foi en Jésus-Christ;

- travaille en concertation et en collaboration avec l'association de parents (conseil de direction ou des délégués) pour étudier, échanger et décider de l'opportunité et l'utilité ou non d'élaborer puis de proposer aux parents des rencontres portant sur l'éducation de la foi de leurs enfants, sur l'éducation de leur propre foi et sur tout autre sujet demandé favorisant l'atteinte de cette proposition;

- prenne contact avec les responsables de zone de Trois-Rivières, Trois-Rivières Ouest et de Cap-de-la-Madeleine au moins, pour proposer ce projet, recevoir leurs remarques et suggestions et mettre en marche l'application de cette quatrième proposition.

Voilà quatre propositions, suivies de

recommandations, qui pourraient améliorer la qualité de l'animation pastorale. Elles s'ajoutent à la proposition concernant l'enseignement religieux.

3.2.3 Projet éducatif à dimension chrétienne du Séminaire

Nous en sommes maintenant arrivés à aborder la question du projet éducatif du Séminaire St-Joseph en vue de propositions et de recommandations pour sa mise en valeur. Disons d'abord qu'il est heureux d'aborder cette question immédiatement après l'étude de l'animation pastorale. Elle indique une perspective importante que nous avons puisée dans Voies et Impasses. Il ne faut pas attendre que l'école se donne un projet pour que la pastorale ait un sens. Mais il faut plutôt rechercher "comment l'animation pastorale peut collaborer et participer à la mise en place et à la réalisation du projet éducatif du Séminaire, lequel n'est jamais donné d'avance et qui sera toujours à reprendre et à réajuster".98

---

98 Comité Catholique du Conseil supérieur de l'éducation, Voies et Impasses, Bibliothèque Nationale du Québec, Tome 5, 1980, p. 123.

A partir de là, il importe de voir à ce que "la dimension morale et religieuse catholique soit ouvertement assumée par la majorité des éducateurs et puisse s'exprimer au grand jour".[99] Y a-t-il cohérence entre ce que dit le Séminaire et ce qu'il fait vivre quotidiennement à ceux qui le fréquentent? Cette cohérence est-elle assumée par tous? par la majorité? par les membres de la direction, les catéchètes et les animateurs de pastorale seulement? Cette question ne met pas en doute la bonne volonté des gens mais appelle une vérification tant du travail réalisé, des résultats du travail réalisé que l'implication des gens. Nous avons, sur ce point, une réflexion à faire et des décisions à prendre non seulement quant aux mécanismes utilisés et/ou à utiliser mais aussi quant à l'implication, la collaboration et la participation des éducateurs. Ne faut-il pas redonner à tous le goût de la foi, tout en reconnaissant que chaque croyant connaît dans sa vie de foi des périodes d'incertitude, de doute ou d'éclipse plus ou moins prolongée sans pour autant devenir agnostique et sans pour autant perdre toute aptitude à faire vivre la dimension morale et religieuse.

---

99 Ibid.

Outre la dimension morale et religieuse, la pastorale doit interroger l'éducation aux valeurs non pour s'approprier ou monopoliser l'apprentissage de celles-ci mais plutôt pour participer à un dialogue. Riche de l'idéal des valeurs évangéliques et de la pensée sociale catholique, la pastorale saura apporter une contribution limitée, certes, mais utile autant pour construire la personnalité de chaque jeune que pour apporter une contribution positive et originale au projet éducatif de l'école.

Ici encore, tout en soulignant l'effort continu déployé au Séminaire à éduquer et à transmettre des valeurs, il semblerait opportun de s'arrêter pour refaire un consensus et, si possible, un large consensus sur l'importance de l'éducation aux valeurs. Nous verrions utile ensuite de nommer les valeurs que nous voulons promouvoir, de préciser les stratégies d'éducation, d'éveiller l'ensemble du personnel à leur responsabilité pour enfin les inviter à prendre des initiatives tant personnelles que collectives qu'ensemble ils évalueraient.

Qui dit projet éducatif à dimension chrétienne dit

éducation aux valeurs, dimension morale et religieuse, et cela, pour le jeune au centre de toute activité éducative. Mais il ne faudrait pas oublier les éléments suivants: concertation des forces éducatives, environnement ou climat cohérent et ouvert, synthèse foi-culture-vie, relation avec la communauté chrétienne, respect des droits individuels et collectifs. Faisons maintenant un survol rapide de ces autres éléments qui font aussi partie intégrante du projet éducatif à dimension chrétienne.

Le projet éducatif doit compter et s'appuyer sur ces forces éducatives qui se concertent: le directeur en premier lieu, puis des cadres, des professeurs et des parents. La conviction communicative et agissante de cette équipe donne sa marque au projet et à l'école. Levain dans la pâte, ces forces vives proposent à tous l'éducation selon le Christ, comme l'Eglise propose à tous le message du Christ. "C'est au chef d'établissement qu'appartient la première responsabilité de la gestion du projet éducatif".100

---

100 AIES, La confessionnalité et les établissements d'enseignement privés, Montréal, 31 mai 1983, p. 11.

Dans la tradition de l'enseignement catholique, une attente particulière a toujours été accordée au "climat de l'école", aujourd'hui désigné sous le nom: environnement. Quel est le sens de l'accueil vis-à-vis de chacun, qu'il soit doué ou moins doué, sportif ou non... Quelle est la place faite aux minorités? Quelle est la participation des éducateurs, des étudiants, des parents aux diverses activités, aux divers comités à la vie de l'école? Y a-t-il une attention particulière pour la qualité des relations humaines? Quelle place est faite aux plus pauvres, aux démunis, aux marginaux? Le climat de l'école exprime-t-il que l'école est centrée sur le savoir, l'avoir ou l'être? Autant d'interrogations ne peuvent laisser indifférentes les personnes qui oeuvrent dans un projet éducatif. Il faut prendre conscience si le discours des intentions, habituellement très généreux, se concrétise dans la réalité ou si, au contraire, il est contredit par le langage informulé du climat et de la vie générale de l'école.

Le projet éducatif doit aussi s'intéresser à la synthèse foi-culture-vie. Pour Voies et Impasses, "il faut revenir aux intuitions fondamentales du

document conciliaire: "l'Eglise dans le monde de ce temps"... qui établit les trois principes suivants: service de l'homme, promotion de la communauté humaine, reconnaissance de la valeur et de la juste autonomie de l'activité humaine".101

Ces principes établis, il reste à décloisonner les savoirs, à rassembler les connaissances, à faire et à faire faire des liens, à établir des passerelles et des ponts entre la vie, les savoirs, la culture et la foi pour aider les jeunes non seulement à donner un sens à leur vie mais aussi à leurs savoirs et à leur culture sous la vision intégrante de la foi. Ajoutons enfin les relations avec les communautés chrétiennes et le respect des droits tant individuels que collectifs: nous aurons alors mentionné tous les éléments du projet éducatif à dimension chrétienne que le Séminaire St-Joseph se doit de promouvoir.

Après avoir brièvement signalé tous ces éléments, nous nous permettons d'exprimer la proposition suivante: que le directeur général du Séminaire, premier responsable de la gestion du projet éducatif, mette sur pied le comité du projet

---

101 Voies et Impasses, opus cit., Tome 5, p. 125.

éducatif de l'école dont le mandat serait de préciser et de reformuler le projet éducatif du Séminaire (finalité, objectifs généraux, objectifs spécifiques, activités pour les atteindre, valeurs fondamentales, différents aspects de la vie scolaire, orientations nouvelles, établissement de priorités, modalités d'organisation privilégiées pour l'atteinte des objectifs.

A cette proposition nous joignons les recommandations suivantes:

- que ce comité soit formé d'étudiants, de professeurs, de parents et de membres de la direction;

- que ce comité parte de l'orientation des fondateurs et sache que le Séminaire "est porteur d'une mission de l'Eglise, mission incarnée de façon spécifique dans le projet éducatif et qu'à ce titre, il n'a pas à être soumis aux aléas de la foi ou des tendances de sa clientèle";102

- que ce comité fasse réfléchir le milieu,

---

102 Ibid., p. 11.

qu'il échange avec lui et le consulte;

- que ce comité suggère les modalités d'organisation privilégiée pour l'atteinte des objectifs;

- que ce comité se prononce sur l'opportunité, l'utilité voire la nécessité de mieux affirmer ses couleurs tant au niveau des étudiants, des éducateurs, des parents que de la population;

- qu'il suggère la manière et le mode de le faire;

- qu'il apporte toute suggestion inhérente à ce sujet.

3.2.4 La confessionnalité du Séminaire

Pour définir la confessionnalité catholique d'une école, nous pouvons recourir à divers textes. D'abord, le préambule du Règlement du Comité Catholique mentionne: "l'institution scolaire confessionnelle catholique doit être conçue comme l'institution d'enseignement qui accepte

ouvertement la dimension religieuse comme partie intégrante de son projet éducatif et la conception chrétienne de l'homme et de la vie comme principe d'inspiration et comme norme de son activité éducative". A cette définition s'ajoute celle-ci: l'école catholique "place au coeur de son projet éducatif une référence explicite à la foi chrétienne et veut en inspirer son action éducative et culturelle".103

Les fondateurs du Séminaire ont mis sur pied une école confessionnelle. Nous n'hésitons nullement à le dire et à l'écrire. L'histoire du Séminaire confirme même que les éducateurs qui se sont succédés ont voulu poursuivre cette orientation et garder ce statut. Même aujourd'hui, la question du statut confessionnel ne semble pas être remis en question. Ce qui pose questions à certains, c'est l'accessibilité au Séminaire et son vécu confessionnel.

De là partent deux critiques souvent entendues. D'abord, un reproche d'élitisme: tous ne peuvent être acceptés au Séminaire à cause des tests

---

103 Comité Catholique, Regard sur les mots qui servent à dire l'éducation chrétienne, Québec, 1981, p. 7.

d'admission. Puis un reproche pour son soi-disant manque d'efficience: le Séminaire ne réussit plus à former des chrétiens convaincus, conséquents avec leur foi et préparés, d'une part, en vue d'action politique et sociale et, d'autre part, en vue de fournir des vocations à l'Eglise diocésaine et missionnaire.

Ces critiques demandent à être accueillies et étudiées. Des réponses devraient être données après échange, discussion et prise de décision par tous les éducateurs. Elles se situent dans la ligne du projet éducatif à repréciser et à reformuler.

Dans l'immédiat, face à ces deux critiques ci-haut formulées, nous pouvons dire: s'il y a élitisme, ce n'est pas un élitisme social, le pauvre et le riche pouvant compléter un cours secondaire général. Ce serait-il alors un élitisme intellectuel? Et pourquoi le serait-ce? L'intention des fondateurs, les buts de l'institution depuis ces 125 années d'existence, le comportement et les attitudes des éducateurs n'ont jamais laissé place à cette critique. Choisir de donner telle sorte de cours (classique,

(classique, général), c'est opter et non mépriser, c'est prendre et laisser de côté.

Devant le soi-disant manque d'efficience, nous pouvons dire qu'il y a, au Séminaire, une volonté d'éducation globale de la personne. On ne se limite pas à l'instruction, ni à la juxtaposition de cours. L'instruction et les cours, autant que les activités pastorales, étudiantes, sportives, socio-culturelles, visent le développement et la croissance des personnes. A cela s'ajoutent l'éducation aux valeurs, l'attention au climat, la qualité des relations, la concertation des forces éducatives. Tout cela ne nous porte-t-il pas à affirmer: le Séminaire, école catholique idéale! Non. Il s'agit là d'une visée et non d'un vécu pleinement réalisé. Il s'agit peut-être même d'une visée acceptée seulement par une partie du personnel et non par le personnel en totalité. Entre la visée que s'approprie une partie du personnel et le vouloir collectif, il y a place pour un nouveau consensus, une plus grande concertation, un défi à relever. Attention à l'utopie du consensus global! Cette entreprise est complexe; elle oblige à un effort laborieux de réflexion et de mise en place pour faire

disparaître ou tout simplement diminuer les écarts qui peuvent exister entre la théorie et le vécu concret de chaque jour. Même relevé, ce défi ne modifierait pas ce soi-disant manque d'efficience. Pourquoi? Parce que le Séminaire peut interroger et améliorer son vécu confessionnel mais peut-il changer les familles, les milieux de loisirs, les mass-media, la société?

Ecole dont la confessionnalité ne nous semble pas remise en question ni de l'intérieur ni de l'extérieur, le Séminaire, tout en ayant un vécu confessionnel riche de tradition, de résultats et d'engagements humains, se doit d'aller revérifier la qualité et la performance de son vécu confessionnel d'aujourd'hui. Nous pouvons le faire par des analyses, des enquêtes, des sondages. Nous suggérons plutôt de recourir à des indices puisés dans la vie scolaire même du Séminaire. Aussi notre proposition portera-t-elle non sur la confessionnalité mais sur le vécu confessionnel.

Nous proposons que soit analysé le vécu confessionnel du Séminaire pour connaître la qualité de sa performance. Pour y parvenir, nous

recommandons:

- la prise en charge de cette question par l'équipe de direction;

- l'étude des dix indices de vérification proposés par le Comité Catholique:

  - le soutien pédagogique à l'enseignement et l'animation pastorale;

  - la collaboration entre les professeurs d'enseignement religieux et moral et les animateurs de pastorale;

  - le degré de satisfaction au sujet de l'enseignement religieux et de la pastorale;

  - la manière dont on traite les choix de cours et la question de l'exemption;

  - la capacité d'accueil;

  - la place faite aux minorités;

- le sens de la participation;
- l'existence de certains pôles d'intégration;
- des moments d'éveil à l'intériorité et à la célébration;

- l'ajout d'autres indices, si nécessaire;
- l'étude des problèmes les plus aigus concernant cette question, problèmes mentionnés lors des rencontres de l'A.I.E.S., avril 1985;
- la recherche de solutions pour non seulement pallier à ces problèmes mais surtout pour améliorer la qualité du vécu confessionnel.

Par cette démarche, pensons-nous atteindre l'école catholique idéale? Certainement pas. Ecole catholique, le Séminaire l'est non pas parce que tous les étudiants y vivent en chrétiens, ni parce que tous les éducateurs se réclament de l'Evangile mais plutôt parce qu'un projet, inspiré de la foi chrétienne, est clairement proposé à tous, adultes

et jeunes, pour orienter et coordonner le travail éducatif; parce que tous ceux qui le veulent (adultes et jeunes) trouveront au Séminaire les possibilités de découvrir, d'approfondir et d'exprimer le sens d'une vie chrétienne.

Voilà mentionnées des propositions et des recommandations qui prévoient des changements, des modifications, des améliorations. Ces propositions et ces recommandations seront-elles accueillies, retenues et mises en application? A ces questions, nous ne pouvons répondre puisque la réponse ne nous appartient pas.

CONCLUSION

Tout au long de ce travail, nous nous sommes demandé si, d'une part, l'école québécoise de niveau primaire et secondaire devait offrir l'enseignement religieux et l'animation pastorale et si, d'autre part, elle pouvait opter pour un projet éducatif à dimension chrétienne et pour la confessionnalité.

Après avoir survolé les principaux documents publiés ces 20 dernières années et traitant de ces sujets, nous avons découvert la pensée populaire, celle de l'Etat et celle de la hiérarchie ecclésiale. Puis nous avons utilisé diverses approches: légaliste, théologique, historique, pragmatique et éducative pour en arriver à énoncer notre opinion sur ces divers sujets pour l'école québécoise publique et commune. Enfin, nous avons soutenu que cette opinion s'expliquait, "mutatis mutandis", au Séminaire St-Joseph de Trois-Rivières: de là certaines propositions et recommandations.

Dès le départ notre intention était simple et claire. Comme éducateur, nous voulions contribuer à la réflexion et à la recherche en éducation, plus spécifiquement en éducation chrétienne. Comme chrétien, nous voulions trouver et les meilleures façons de répondre à la recherche de sens du jeune et continuer le geste d'instituer de l'Eglise qui doit remplir aujourd'hui sa mission d'éducatrice de la foi.

Incomplète serait cette étude si, avant de conclure, nous ne disions que l'enseignement religieux, l'animation pastorale, le projet éducatif à dimension chrétienne, la confessionnalité n'enlèveront jamais aux personnes leurs responsabilités. Etudiants, catéchètes, animateurs de pastorale, professeurs, directeurs, parents, baptisés des communautés chrétiennes: regardez la société, regardez l'Eglise. La primauté de votre apport, la richesse de votre action et la force de votre collaboration sont nécessaires pour créer, adapter, façonner. L'éducation de la foi sera ce que vous en ferez. L'éducation de la foi sera à la mesure de votre propre foi et de votre témoignage. Tout est entre vos mains. Efforcez-vous de donner une éducation cohérente avec le baptême et ses exigences, en dialogue avec la société pluraliste et séculière dans laquelle nous vivons car la foi apporte une contribution qui enrichit et la vie scolaire et la vie sociale.

Après avoir proclamé la nécessité de témoins de la foi dans le monde scolaire d'aujourd'hui, demandons-leur de donner à l'éducation chrétienne vie et dynamisme dans leur milieu respectif. Cela leur demandera toujours une recherche lucide et constructive et un courage persévérant qui ne se laisse impressionner ni par les difficultés internes ni par les difficultés externes.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ASSEMBLEE DES EVEQUES DU QUEBEC, L'enseignement religieux catholique: orientations pastorales, Montréal, 1er mai 1984, 89 pages.

ASSEMBLEE DES EVEQUES DU QUEBEC, L'initiation sacramentelle des enfants: orientations pastorales, Montréal, 1er juin 1983, 42 pages.

ASSEMBLEE DES EVEQUES DU QUEBEC, Le système scolaire et les convictions religieuses des citoyens, Document Officiel, Réf. 30, 18 mars 1982, 13 pages.

ASSEMBLEE DES EVEQUES DU QUEBEC, Message aux responsables de l'éducation, Montréal, Le Renouveau, 23 octobre 1978, 39 pages.

ASSOCIATION DES INSTITUTIONS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, La confessionnalité et les établissements d'enseignement privés, A.I.E.S., Montréal, 31 mai 1983, 12 pages.

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION, L'enseignement religieux catholique et l'enseignement moral dans l'école catholique, Direction des communications du C.S.E., mai 1982, 6 pages.

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION, Recommandations au sujet de l'énoncé de politique sur la réforme scolaire, Direction des communications, décembre 1982, 22 pages.

COMITE CATHOLIQUE DU CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION, Voies et Impasses, Tomes 1, 2, 3, 4, 5, Editeur Officiel du Québec, Fides, Montréal, 1974 à 1980.

COMMISSION D'ETUDE SUR LES LAICS ET L'EGLISE, L'Eglise du Québec: un héritage, un projet, Montréal, Fides, 1971, 323 pages.

COMMISSION ROYALE D'ENQUETE SUR L'ENSEIGNEMENT DANS LA PROVINCE DE QUEBEC, Rapport Parent, Tome 3, Vol. 4, Ronalds-Federated Limited, 1966, 244 pages.

CONSEIL SUPERIEUR DE L'EDUCATION, L'esquive: l'école et les valeurs, Service général des communications, Québec, 1978, 167 pages.

EVEQUES (délégués canadiens au Synode 1977), article Les interventions des délégués canadiens au Synode, dans l'Eglise canadienne, Vol. 11, No. 4, 20 octobre 1977, pp. 99-103.

FEDERATION DES COLLEGES CLASSIQUES, La présence de l'église en éducation, F.C.C., Montréal, 1966, 160 pages.

LAZURE, Jacques, Les modes de vie des jeunes, notes polycopiées remises au colloque sur la jeunesse, I.Q.R.C. octobre 1985, p. 2.

MINISTERE DE L'EDUCATION DU QUEBEC, L'école québécise, énoncé de politique et plan d'action, Editeur Officiel du Québec, 1979, 163 pages.

MINISTERE DE L'EDUCATION DU QUEBEC, L'école, une école communautaire et responsable, Bibliothèq Nationale du Québec, 1982, 99 pages.

MINISTERE DE L'EDUCATION DU QUEBEC, L'enseignent primaire et secondaire du Québec, Editeur officiel duuébec, 1977, 147 pages.

SACREE CONGREGATION POUR L'EDUCATION CATOLIQUE, L'école Catholique, Service des éditions CECC, 19, 35 pages.

S.S. LE PAPE JEAN-PAUL II, Exhortation apostolique Catechesi Tradendae, dans La Documentation Catholique, Vol. 61, No. 1773, 4 novembre 1979.

TREMBLAY, Paul, article Comment notre système scolaire pourrait se diversifier, dans Revue Notre-Dame No. 10, Novembre 1980, page 15.

VATICAN II, La liberté religieuse, Décation "Dignitatis Humanae", (coll. Unam Sanctam #60), t et commentaires, Paris, Cerf, 1967, 263 pages.